



Cour des comptes

République et canton de Genève

**RAPPORT
ANNUEL
D'ACTIVITÉ 2022**

TOME 2



LA COUR DES COMPTES

La Cour des comptes est chargée du **contrôle indépendant et autonome de la gestion** des administrations publiques.

La Cour des comptes vérifie d'office et selon son libre choix la **légalité** des activités et la **régularité** des recettes et des dépenses décrites dans les comptes et s'assure du **bon emploi** des crédits, fonds et valeurs gérés par les entités contrôlées. Elle a également pour but d'évaluer les politiques publiques et assure la révision des comptes de l'État. Elle organise librement son travail et dispose de larges moyens d'investigation. Elle peut notamment requérir la production de documents, procéder à des auditions, à des expertises, se rendre dans les locaux de l'entité contrôlée. Elle se saisit des communications qui lui sont faites par les citoyennes et citoyens. Elle peut également répondre à des demandes de consultation faites par les autorités.

Sont soumis au contrôle de la Cour des comptes :

- l'administration cantonale comprenant les départements, la chancellerie d'État et leurs services, ainsi que les organismes qui leur sont rattachés ou placés sous leur surveillance ;
- l'administration du pouvoir judiciaire ;
- le secrétariat général du Grand Conseil ;
- les institutions cantonales de droit public ;
- les entités subventionnées ;
- les entités de droit public ou privé dans lesquelles l'État possède une participation majoritaire, à l'exception des entités cotées en bourse ;
- les autorités communales, les services et les institutions qui en dépendent, ainsi que les entités intercommunales.

Les rapports de la Cour des comptes sont rendus **publics** : ils consignent ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qu'il faut en tirer et les recommandations conséquentes. La Cour des comptes signale dans ses rapports les cas de réticence et les refus de collaborer survenus lors de ses contrôles.

La Cour des comptes publie également un **rapport annuel** comportant la liste des objets traités, celle des objets qui n'ont pas fait l'objet d'un contrôle détaillé, celle des rapports rendus avec leurs conclusions et recommandations et les suites qui y ont été données. Les rapports restés sans effets ni suites sont également signalés.

Vous pouvez participer à l'amélioration de la gestion de l'État en prenant contact avec la Cour des comptes.

Toute personne, de même que les entités soumises à son contrôle, peuvent communiquer à la Cour des comptes des faits ou des pratiques qui pourraient être utiles à l'accomplissement de ses tâches.

Prenez contact avec la Cour des comptes par téléphone, courrier postal ou électronique. Vous trouverez nos coordonnées sur Internet :

<http://www.cdc-ge.ch>



INTRODUCTION AU TOME 2 DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

Description

Le tome 2 du rapport annuel d'activité de la Cour des comptes présente les résultats de la mise en œuvre des recommandations émises dans les rapports d'audit et d'évaluation. Par ailleurs, depuis 2021, il est également présenté les résultats du suivi des recommandations émises dans les examens ciblés.

Depuis 2020, le suivi porte, sauf exception, uniquement sur les recommandations qui sont passées depuis le dernier suivi réalisé par la Cour du statut « Ouvert » au statut « Fermé ».

Le suivi opéré par la Cour des comptes des recommandations émises dans ses rapports ou dans ses examens ciblés est réalisé annuellement, selon une procédure déployée avec les entités auditées et/ou évaluées. Sont ainsi repris dans le présent tome 2 :

- Tous les rapports publiés par la Cour des comptes depuis le 1^{er} juillet 2017 et dont les recommandations n'auraient pas encore toutes été mises en œuvre lors du suivi précédent ;
- Tous les examens ciblés finalisés par la Cour des comptes depuis le 1^{er} janvier 2021 et dont les recommandations n'auraient pas encore toutes été mises en œuvre lors du suivi précédent ;
- Et à l'exception des rapports publiés en décembre de l'année N, car compte tenu de la date de publication et des échéances des recommandations, ces rapports ne peuvent pas faire l'objet d'un suivi formel dès le mois de décembre de la même année.

Bases légales relatives au suivi des recommandations de la Cour des comptes

La loi sur la surveillance de l'État (LSurv), entrée en vigueur le 1^{er} juin 2014, définit les règles applicables et les entités compétentes en matière de surveillance de l'État. Elle confie formellement à la Cour des comptes la responsabilité de suivre et de publier la mise en œuvre de ses recommandations.

Art. 43 Publicité des rapports

¹ *La Cour des comptes rend publics ses rapports.*

² *Elle y consigne ses observations et ses recommandations éventuelles.*

³ *Elle publie une fois par an un rapport d'activité, comportant notamment :*

- a) la liste des objets qu'elle a traités par un audit ou une évaluation ;*
- b) avec une motivation succincte, la liste des objets qui n'ont pas fait l'objet d'un contrôle détaillé ;*
- c) la liste des rapports qu'elle a rendus avec leurs conclusions et recommandations éventuelles ainsi que les suites qui leur ont été données ;*
- d) la liste des rapports restés sans effets.*

⁴ *Elle détermine l'étendue des informations contenues dans ses rapports en tenant compte des intérêts publics et privés susceptibles de s'opposer à la divulgation de certaines informations.*



Normes internationales de suivi des audits

Afin de réaliser cette activité de suivi des recommandations, la Cour des comptes se réfère aux normes de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI). Dans ses huit piliers relatifs à l'indépendance des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC), l'INTOSAI recommande que les ISC déploient des mécanismes efficaces de suivi des recommandations, le suivi du rapport devant « faire partie du processus d'audit, car il constitue un outil important pour renforcer l'incidence de l'audit et améliorer les travaux à l'avenir ».

Ainsi, l'INTOSAI recommande aux ISC d'avoir « des procédures indépendantes garantissant des contrôles de suivi pour veiller à ce que les entités contrôlées donnent suite à leurs observations et à leurs recommandations et que des mesures correctrices soient prises ».

Se basant sur ces bonnes pratiques, la Cour des comptes a mis en œuvre depuis sa création son propre dispositif et ses procédures de suivi des recommandations sur ses missions d'audit et les a également étendus aux évaluations de politiques publiques. Ainsi, elle veille à ce que les entités concernées aient déployé les mesures d'amélioration identifiées.

Processus de suivi des recommandations

La Cour des comptes suit la mise en œuvre des recommandations avec pour date de référence le 31 décembre, excepté pour les recommandations particulières qui peuvent faire l'objet d'un suivi sans délai et de manière continue (par exemple, celles destinées à traiter un risque de fraude).

Le processus de suivi des recommandations commence chaque année au printemps. Il consiste en l'examen, par les auditeurs et les évaluateurs, des mesures correctrices prises par l'entité concernée à la suite du rapport ou de l'examen ciblé de la Cour des comptes. Pour ce faire, la Cour des comptes prend contact avec les entités concernées et récolte les informations pertinentes relatives à la mise en œuvre des recommandations. Elle examine de manière indépendante et impartiale les informations récoltées et, selon le niveau de risque ou de priorité sous-jacent et le degré de mise en œuvre de la recommandation, détermine alors les problématiques nécessitant un suivi approfondi (récolte supplémentaire de documents, analyses particulières, tests sur de nouvelles pratiques).

Finalement, la Cour des comptes porte une appréciation générale sur les mesures mises en œuvre par les entités concernées durant l'année sous suivi en fonction des dates d'échéance des recommandations. Un tableau synthétique reprend la liste des recommandations, leur date d'échéance et leur statut.

Le statut sera par défaut « **Ouvert** » tant que la recommandation n'est pas mise en œuvre et « **Fermé** » si la recommandation a été mise en place et traite le risque identifié. Le statut « **Refusé** » sera mentionné pour les recommandations qui auront été rejetées par l'entité auditée/évaluée. La Cour des comptes pourra également considérer que le statut d'une recommandation est « **Fermé** », si celle-ci n'est plus pertinente à la suite d'un changement organisationnel ou de la disparition des risques encourus.

Les normes professionnelles suivies par la Cour des comptes précisent qu'il convient « *principalement de déterminer si les suites données aux constatations et aux recommandations permettent de modifier les conditions qui sont à l'origine des insuffisances relevées* » (ISSAI 3100, section 2.4.4). En conséquence, le statut « **Fermé** » n'est considéré que si un document probant fourni par l'entité concernée, ou un test effectué par la Cour des comptes, permettent d'avoir une assurance raisonnable quant à une réalisation effective de la recommandation.



Valeur ajoutée du suivi des recommandations

Au-delà de l'obligation légale faite à la Cour des comptes, le suivi des recommandations permet :

- de rendre compte aux citoyens et aux autorités du degré de mise en œuvre des recommandations par les entités auditées ou évaluées ;
- d'offrir un soutien objectif et indépendant aux autorités cantonales, communales ou décentralisées lorsque leurs travaux touchent à des domaines d'activités concernés par un suivi des recommandations ;
- de renforcer une approche basée sur les solutions et non sur les problèmes au sein des entités concernées et d'évaluer les progrès réalisés par ces dernières ;
- d'évaluer l'impact des recommandations de la Cour des comptes et d'en tirer des indicateurs et des enseignements utiles dans une perspective d'amélioration continue de ses propres prestations.



TABLE DES MATIÈRES

Liste des rapports d'audit faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2022.....	9
Liste des rapports d'évaluation faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2022.....	13
Liste des examens ciblés faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2022.....	14
Synthèse des données relatives aux objets avec recommandations faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2022.....	15
N° 120 Audit de gestion et de conformité portant sur la gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	18
N° 121 Audit de gestion portant sur la gestion des matériaux d'excavation	19
N° 124 Audit de gestion relatif au processus d'établissement des revenus fiscaux - Administration fiscale cantonale	21
N° 125 Audit de gestion et financier relatif au traitement comptable des immobilisations	22
N° 127 Audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Hospice général	23
N° 129 Audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Institution genevoise de maintien à domicile	24
N° 131 Audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Transports publics genevois	25
N° 133 Audit de légalité et gestion de la gouvernance de la Bibliothèque de Genève - Ville de Genève	26
N° 134 Audit de gestion relatif aux immeubles avec encadrement pour personnes âgées – État de Genève	27
N° 136 Audit de gestion et de conformité relatif aux requérants mineurs non accompagnés (RMNA)	28
N° 137 Audit de gestion et de conformité relatif à la gouvernance de la Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)	29
N° 139 Évaluation du dispositif d'octroi des bourses et prêts d'études	30
N° 140 Audit de conformité et de gestion du secteur juridique du service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN)	31
N° 141 Audit de légalité et de gestion relatif à la gouvernance et gestion des lignes transfrontalières de tramway	32
N° 143 Audit de gestion relatif à la gouvernance des ressources humaines de l'ÉMS de la Maison de Vessy	33
N° 144 Audit de légalité et de gestion relatif à la tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM)	34
N° 145 Audit de légalité et de gestion relatif au service de protection des adultes (SPAd)	36
N° 146 Audit de gestion et de conformité relatif à la gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy	38
N° 147 Évaluation portant sur l'enseignement artistique délégué	39
N° 148 Audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de police de proximité	41
N° 149 Audit de gestion et de conformité relatif aux ressources humaines de la Ville du Grand-Saconnex	42
N° 150 Audit de gestion relatif à la gouvernance de la commune de Vandœuvres	43
N° 151 Évaluation de la politique de lutte contre le harcèlement entre élèves en milieu scolaire	44
N° 152 Évaluation des mesures volontaires en faveur de la biodiversité	45
N° 153 Audit de performance du Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)	46



N° 154 Audit de légalité et de gestion des indemnités horaires versées par la Ville de Genève	49
N° 155 Audit de légalité et de gestion des camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation	50
N° 156 Audit de gestion sur les grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon	51
N° 157 Audit de gestion sur la gestion de l'eau potable	52
N° 158 Audit de légalité et de gestion du traitement du vote par correspondance dans les locaux du service des votations et élections (SVE)	53
N° 159 Évaluation de la protection du patrimoine	54
N° 160 Évaluation du dispositif Espace entreprise	55
N° 161 Audit de légalité et de gestion portant sur la Gouvernance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)	57
N° 162 Audit de conformité et de gestion portant sur l'origine et l'utilisation des financements dédiés à la recherche au sein de l'Université de Genève ...	59
N° 163 Audit de performance portant sur le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE)	60
N° 164 Audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de contrôle des subventions au sein de l'État de Genève	61
N° 165 Évaluation du chèque annuel de formation (CAF)	62
N° 166 Évaluation portant sur l'animation socioculturelle – activités tout public et cohésion sociale	63
N° 167 Audit de conformité et de gestion portant sur la centrale cantonale d'appels sanitaires urgents (centrale 144)	64
N° 168 Audit de conformité relatif à la délégation d'activités commerciales par une entité subventionnée : Genève-Plage & Bains des Pâquis	65
N° 169 Audit de gestion relatif à la transition énergétique appliquée aux bâtiments de l'État de Genève (Office cantonal des bâtiments)	67
N° 170 Audit de performance relatif au dispositif de la petite enfance en Ville de Genève	68
N° 172 Audit de conformité relatif au subventionnement de la déchetterie mobile dans la région Arve-Lac	69
Examen ciblé n° 1 portant sur la gestion financière de la commune de Chêne-Bougeries	70
Examen ciblé n° 2 portant sur un achat immobilier par la commune de Chêne-Bougeries	71



Liste des rapports d'audit faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2022

Les rapports d'audit publiés depuis le 1^{er} juillet 2017, qui font l'objet d'un suivi au 31 décembre 2022 dans la mesure où leurs recommandations n'avaient pas encore toutes été mises en œuvre lors du suivi annuel précédent, sont les suivants :

Libellé du rapport	Entités concernées	Recommandations			Statut des recommandations		
		Proposées	Acceptées	Refusées	Ouvert	Fermé	Refusé
N° 120 : Rapport d'audit de gestion et de conformité portant sur la gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève	HUG	17	17	-	2	15	-
N° 121 : Rapport d'audit de gestion portant sur la gestion des matériaux d'excavation	État de Genève	13	12	1	1	11	1
N° 124 : Rapport d'audit de gestion relatif au processus d'établissement des revenus fiscaux - Administration fiscale cantonale	État de Genève	10	10	-	-	10	-
N° 125 : Rapport d'audit financier et de gestion relatif au traitement comptable des immobilisations	État de Genève	15	15	-	2	13	-
N° 127 : Rapport d'audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Hospice général	HG	11	10	1	-	10	1
N° 129 : Rapport d'audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Institution genevoise de maintien à domicile	Imad	8	8	-	-	8	-
N° 131 : Rapport d'audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Transports publics genevois	TPG	11	11	-	-	11	-
N° 133 : Audit de légalité et gestion de la gouvernance de la Bibliothèque de Genève - Ville de Genève	Ville de Genève	21	21	-	3	18	-
N° 134 : Audit de gestion relatif aux immeubles avec encadrement pour personnes âgées - État de Genève	État de Genève	18	14	4	3	11	4
N° 136 : Audit de gestion et de conformité relatif aux requérants mineurs non accompagnés (RMNA)	État de Genève	12	11	1	1	10	1



Libellé du rapport	Entités concernées	Recommandations			Statut des recommandations		
		Proposées	Acceptées	Refusées	Ouvert	Fermé	Refusé
N° 137 : Audit de gestion et de conformité relatif à la gouvernance de la Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)	IFAGE	12	12	-	2	10	-
N° 140 : Audit de conformité et de gestion du secteur juridique du service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN)	État de Genève	6	6	-	4	2	-
N° 141 : Audit de légalité et de gestion relatif à la gouvernance et la gestion des lignes transfrontalières de tramway	État de Genève	10	10	-	1	9	-
N° 143 : Audit de gestion relatif à la gouvernance des ressources humaines de l'ÉMS de la Maison de Vessy	ÉMS Maison de Vessy	8	8	-	-	8	-
N° 144 : Audit de légalité et de gestion relatif à la tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM)	CADIOM SA	9	9	-	3	6	-
N° 145 : Audit de légalité et de gestion relatif au service de protection des adultes (SPAd)	État de Genève	13	13	-	6	7	-
N° 146 : Audit de gestion et de conformité relatif à la gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy	Ville de Lancy	13	13	-	3	10	-
N° 148 : Audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de police de proximité	État de Genève	1	1	-	1	-	-
N° 149 : Audit de gestion et de conformité relatif aux ressources humaines de la Ville du Grand-Saconnex	Ville du Grand-Saconnex	12	12	-	-	12	-
N° 150 : Audit de gestion relatif à la gouvernance de la commune de Vandœuvres	Commune de Vandœuvres	7	7	-	-	7	-
N° 153 : Audit de performance du Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)	État de Genève Ville de Genève	25	25	-	4	21	-



Libellé du rapport	Entités concernées	Recommandations			Statut des recommandations		
		Proposées	Acceptées	Refusées	Ouvert	Fermé	Refusé
N° 154 : Audit de légalité et de gestion des indemnités horaires versées par la Ville de Genève	Ville de Genève	8	7	1	3	4	1
N° 155 : Audit de légalité et de gestion des camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation	État de Genève	8	8	-	3	5	-
N° 156 : Audit de gestion relatif aux grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon	Commune de Confignon	6	6	-	4	2	-
N° 157 : Audit de gestion de l'eau potable	SIG État de Genève	11	11	-	7	4	-
N° 158 : Audit de légalité et de gestion du traitement du vote par correspondance dans les locaux du service des votations et élections (SVE)	État de Genève	12	12	-	1	11	-
N° 161 : Audit de légalité et de gestion portant sur la Gouvernance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)	État de Genève Ville de Genève FGTG	14	13	1	4	9	1
N° 162 : Audit de conformité et de gestion portant sur l'origine et l'utilisation des financements dédiés à la recherche au sein de l'Université de Genève	Unige	7	7	-	7	-	-
N° 163 : Audit de performance du bureau de l'intégration des étrangers (BIE)	BIE	10	10	-	9	1	-
N° 164 : Audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de contrôle des subventions	État de Genève	7	7	-	2	5	-
N° 167 : Audit de conformité et de gestion portant sur la centrale cantonale d'appels sanitaires urgents (centrale 144)	État de Genève HUG Centrale 144	12	12	-	8	4	-
N° 168 : Audit de conformité relatif à la délégation d'activités commerciales par une entité subventionnée : Genève-Plage & Bains des Pâquis	État de Genève Ville de Genève	9	9	-	5	4	-



Libellé du rapport	Entités concernées	Recommandations			Statut des recommandations		
		Proposées	Acceptées	Refusées	Ouvert	Fermé	Refusé
N° 169 : Audit de gestion relatif à la transition énergétique appliquée aux bâtiments de l'État de Genève (Office cantonal des bâtiments)	État de Genève	11	10	1	7	3	1
N° 170 : Audit de performance relatif au dispositif de la petite enfance en Ville de Genève	Ville de Genève	5	4	1	4	-	1
N° 172 : Audit de conformité relatif au subventionnement de la déchetterie mobile dans la région Arve-Lac	État de Genève	6	6	-	5	1	-
État au 31.12.2022		378	367	11	105	262	11

En revanche, compte tenu de leur date de publication et des échéances de leurs recommandations, les rapports d'audit suivants n'ont pas fait l'objet d'un suivi formel au 31 décembre 2022 :

Libellé du rapport	Entités concernées	Recommandations		
		Proposées	Acceptées	Refusées
N° 174 : Audit de performance relatif à la gestion du contentieux pécuniaire non fiscal (publié le 8 décembre 2022)	État de Genève	9	9	-
N° 175 : Audit de performance relatif au dispositif genevois de la protection civile (publié le 15 décembre 2022)	État de Genève	4	4	-
N° 176 : Audit de conformité relatif à la gestion des risques et des alertes au DIP (publié le 20 décembre 2022)	État de Genève	7	6	1



Liste des rapports d'évaluation faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2022

Les rapports d'évaluation publiés depuis le 1^{er} juillet 2017, qui font l'objet d'un suivi au 31 décembre 2022 dans la mesure où leurs recommandations n'avaient pas encore toutes été mises en œuvre lors du suivi annuel précédent, sont les suivants :

Libellé du rapport	Entités concernées	Recommandations			Statut des recommandations		
		Proposées	Acceptées	Refusées	Ouvert	Fermé	Refusé
N° 139 : Évaluation - Bourses et prêts d'études	État de Genève	7	7	-	1	6	-
N° 147 : Évaluation relative à l'enseignement artistique délégué	État de Genève	19	19	-	3	16	-
N° 151 : Évaluation de la politique de lutte contre le harcèlement entre élèves en milieu scolaire	État de Genève	6	6	-	-	6	-
N° 152 : Évaluation des mesures volontaires en faveur de la biodiversité	État de Genève	5	5	-	4	1	-
N° 159 : Évaluation de la politique publique de protection du patrimoine	État de Genève	3	3	-	2	1	-
N° 160 : Évaluation du dispositif Espace entreprise	État de Genève	13	11	2	6	5	2
N° 165 : Évaluation du Chèque annuel de formation (CAF)	État de Genève	4	4	-	3	1	-
N° 166 : Évaluation portant sur l'animation socioculturelle	État de Genève	7	7	-	5	2	-
État au 31.12.2022		64	62	2	24	38	2



Liste des examens ciblés faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2022

Depuis janvier 2021, les examens ciblés ayant donné lieu à l'émission de recommandations par la Cour des comptes font également l'objet d'un suivi annuel au 31 décembre 2022, dans la mesure où leurs recommandations n'avaient pas encore toutes été mises en œuvre lors du suivi annuel précédent :

Libellé de l'examen ciblé	Entités concernées	Recommandations			Statut des recommandations		
		Proposées	Acceptées	Refusées	Ouvert	Fermé	Refusé
Examen ciblé n° 1 portant sur la gestion financière de la commune de Chêne-Bougeries	Ville de Chêne-Bougeries	3	3	-	-	3	-
Examen ciblé n° 2 portant sur un achat immobilier par la commune de Chêne-Bougeries	Ville de Chêne-Bougeries	2	2	-	1	1	-
État au 31.12.2022		5	5	-	1	4	-



Synthèse des données relatives aux objets avec recommandations faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2022

Rapports d'audit

Pour les trente-cinq rapports d'audit faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2022 :

- Le taux d'acceptation des recommandations est de : 97 % ;
- Le taux de réalisation des recommandations acceptées est de : 71 % ;
- La répartition des recommandations acceptées et réalisées par échelle de risque ou niveau de priorité est la suivante :

Échelle de risque ou niveau de priorité	Recommandations acceptées		Recommandations réalisées		Taux de réalisation
	En nombre	En %	En nombre	En %	En %
Mineur à modéré OU faible à moyen	251	68 %	192	73 %	76 %
Significatif à majeur OU élevé à très élevé	116	32 %	70	27 %	60 %
Total	367	100 %	262	100 %	71 %

Rapports d'évaluation

Pour les huit rapports d'évaluation faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2022 :

- Le taux d'acceptation des recommandations est de : 97 % ;
- Le taux de réalisation des recommandations acceptées est de : 61 %.

Examens ciblés

Pour les deux examens ciblés faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2022 :

- Le taux d'acceptation des recommandations est de : 100 % ;
- Le taux de réalisation des recommandations acceptées est de : 80 %.



Synthèse du suivi de tous les objets avec des recommandations

Pour les quarante-cinq rapports d'audit, rapports d'évaluation et examens ciblés faisant l'objet d'un suivi au 31 décembre 2022, la situation cumulée est la suivante :

Rapports et examens ciblés faisant l'objet d'un suivi	Recommandations			Statut des recommandations		
	Proposées	Acceptées	Refusées	Ouvert	Fermé	Refusé
État au 31.12.22 [unités]	447	434	13	130	304	13
État au 31.12.22 [%]	100 %	97 %	3 %	29 %	68 %	3 %

Par rapport à la situation « initiale » des recommandations, c'est-à-dire avant que la Cour des comptes n'effectue son suivi au 31 décembre 2022, ce sont ainsi 103 recommandations (soit 44 % des recommandations ouvertes) qui sont passées du statut « Ouvert » au statut « Fermé ».

Pour les neuf objets avec recommandations suivants, le suivi réalisé au 31 décembre 2022 a permis de constater que toutes les recommandations avaient été mises en œuvre et que le suivi était dès lors terminé :

Libellé du rapport	Nombre de recommandations mises en œuvre
N° 124 : Rapport d'audit de gestion relatif au processus d'établissement des revenus fiscaux - Administration fiscale cantonale	10
N° 127 : Rapport d'audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Hospice général	10
N° 129 : Rapport d'audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Institution genevoise de maintien à domicile	8
N° 131 : Rapport d'audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Transports publics genevois	11
N° 143 : Audit de gestion relatif à la gouvernance des ressources humaines de l'ÉMS de la Maison de Vessy	8
N° 149 : Audit de gestion et de conformité relatif aux ressources humaines de la Ville du Grand-Saconnex	12



Libellé du rapport	Nombre de recommandations mises en œuvre
N° 150 : Audit de gestion relatif à la gouvernance de la commune de Vandœuvre	7
N° 151 : Évaluation de la politique de lutte contre le harcèlement entre élèves en milieu scolaire	6
Examen ciblé n° 1 portant sur la gestion financière de la commune de Chêne-Bougeries	2

Sur les 130 recommandations restant en statut « Ouvert » après le suivi réalisé par la Cour au 31 décembre 2022, 100 d'entre elles (soit 77 % des recommandations ouvertes) ont fait l'objet d'un report du délai de réalisation par l'audité ou l'évalué. La répartition par échelle de risque ou niveau de priorité de ces recommandations est la suivante :

Échelle de risque ou niveau de priorité	En nombre	En %
Mineur à modéré OU faible à moyen	55	43 %
Significatif à majeur OU élevé à très élevé	42	32 %
Risque non qualifié par l'audité/l'évalué	3	2 %
Total	100	77 %

Globalement, le taux de réalisation des recommandations suivies s'est amélioré, passant de 58 % au 30 juin 2021 à 70 % au 31 décembre 2022.

Finalement, la Cour des comptes constate que six rapports ont un taux de réalisation des recommandations acceptées inférieur à 20 % au 31 décembre 2022. Pour l'ensemble de ces rapports, cela se justifie principalement par le fait que le délai de mise en œuvre n'est pas encore échu, qu'il s'agit d'une publication récente datant de la période sous revue ou que les travaux sont déjà bien avancés, mais non encore finalisés. Aucun de ces suivis n'est donc estimé comme étant « préoccupant ».



N° 120 Audit de gestion et de conformité portant sur la gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

rapport publié le 18 septembre 2017

No 120 Gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève			
Recommandations proposées	17	Ouvert	2
		Fermé	15
		Refusé	-

Les dix-sept recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2022, quinze recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue.

Les deux recommandations ouvertes sont échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2023. Les HUG indiquent que ce retard est dû en partie à la crise sanitaire et en partie à des travaux complémentaires qui seront réalisés dans l'année en cours.

Les recommandations en statut « Ouvert » pour lesquelles un report de délai a été demandé n'ont pas fait l'objet d'un suivi par la Cour.

Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
120-R1	Revoir les attributions du Bureau du Conseil d'administration.	Mineur	Président CA	30.03.2018 report 31.03.2019	Fermé
120-R2	Augmenter les séances du Conseil d'administration (CA) pour approfondir certains sujets stratégiques.	Mineur	Président CA	30.09.2017	Fermé
120-R3	Préciser les attentes et les limites des membres du CA dans les comités de gestion départementaux.	Mineur	Président CA	31.03.2018 report 31.03.2019	Fermé
120-R4	Informar le Conseil d'Etat lors de l'absence régulière de membres du CA.	Mineur	Président CA	30.09.2017	Fermé
120-R5	Permettre au CA de siéger sans les membres du Comité de direction.	Mineur	Président CA	30.09.2017 report 30.06.2020	Fermé
120-R6	Mettre à disposition du CA les documents nécessaires à sa mission.	Mineur	Président CA	30.09.2017	Fermé
120-R7	Établir une liste des sujets stratégiques suivis par le CA.	Mineur	Président CA et Direction générale	31.01.2018 31.12.2018 report 30.06.2020	Fermé

No 120 Gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
120-R8	Présenter au CA toutes les solutions proposées par la direction générale.	Mineur	Direction générale	18.09.2017	Fermé
120-R9	Rappeler l'importance de l'établissement systématique des rapports d'incidents.	Mineur	Direction générale	30.10.2017	Fermé
120-R10	Superviser la réorganisation du Collège des médecins chefs de service.	Mineur	Direction générale	31.03.2018 30.06.2019 30.06.2020 report 31.12.2020	Fermé
120-R11	Préciser les attentes du Comité de direction envers le Collège par rapport à celles du CME.	Mineur	Direction générale	31.03.2018 30.06.2019 30.06.2020 report 31.12.2020	Fermé
120-R12	Préciser de quelle manière les préavis du Collège sont transmis au Comité de direction.	Mineur	Direction générale	31.03.2018 30.06.2019 30.06.2020 report 31.12.2020	Fermé
120-R13	Formaliser l'existence du Conseil consultatif des départements médicaux et du Conseil consultatif des directions.	Mineur	Direction générale	31.03.2018 report 30.06.2019	Fermé
120-R14	Inviter les chefs de département à proposer une organisation et un mode de fonctionnement du Conseil consultatif des chefs de département.	Mineur	Direction générale	31.03.2018	Fermé
120-R15	Soumettre des modifications de la LEPM au département.	Mineur	Président du CA	31.03.2018 31.03.2019 report 30.06.2020	Fermé
120-R16	Compléter le règlement relatif à l'organisation du CA sur la politique des soins.	Mineur	Président du CA	31.03.2018 31.03.2019 30.06.2020 30.06.2021 30.06.2022 report 31.12.2023	Ouvert
120-R17	Procéder à une revue des documents de gouvernance.	Mineur	Conseil d'administration	31.03.2018 30.06.2020 30.06.2021 30.06.2022 report 31.12.2023	Ouvert



N° 121 Audit de gestion portant sur la **gestion des matériaux d'excavation**

rapport publié le 10 novembre 2017

No 121 Gestion des matériaux d'excavation			
Recommandations proposées	13	Ouvert	1
		Fermé	11
		Refusé	1

Sur les treize recommandations émises par la Cour des comptes, douze ont été acceptées et une refusée par le service de géologie, sols et déchets (GESDEC).

Au 31 décembre 2022, onze recommandations ont été mises en œuvre, dont neuf fermées durant la période sous revue. La dernière recommandation ouverte a fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2023.

Les neuf recommandations mises en œuvre depuis le dernier suivi concernent les mesures suivantes :

- La nouvelle loi sur la gestion des déchets a été votée par le Grand Conseil le 2 septembre 2022 et promulguée par le Conseil d'État le 23 décembre 2022. Cette loi faisant actuellement l'objet de plusieurs recours, elle n'est pas encore en vigueur. Pour le traitement des matériaux d'excavation, il a été instauré, à l'art. 2 al.4, un devoir de les valoriser, dans la mesure du possible, sur les chantiers, dans des installations de traitement ou dans des gravières situées sur le territoire genevois (leur valorisation hors du territoire cantonal demeure possible sous réserve de l'utilisation de circuits courts ou de transport par train). Il est à noter que la taxe sur les matériaux d'excavation qui ne sont pas recyclés ou réutilisés a été supprimée du projet de loi par la Commission de l'environnement et de l'agriculture (recommandation 2) ;
- Un rapport sur les quantités de matériaux valorisables et non valorisables des futurs PLQ du canton de Genève a été élaboré le 22 janvier 2022. Il en ressort que pour la réalisation des 80 PLQ, 6'026'600 m³ vont devoir être excavés. Les résultats montrent que 26 % des matériaux sont valorisables

sans traitement hors PLQ, 42 % sont valorisables après traitement hors PLQ et 32 % ne sont pas valorisables hors PLQ (recommandation 3) ;

- Une directive sur « les conditions spécifiques d'exploitation quant à la qualité des matériaux réceptionnés pour délivrer une autorisation d'exploiter une décharge de type A » a été établie. Elle prévoit une interdiction de reprise de matériaux valorisables (recommandation 5) ;
- L'art. 28 al. 3 lit h de la loi sur les déchets autorise l'installation d'équipements de recyclage fixes ou mobiles dans les décharges de type A (recommandation 6) ;
- Une directive sur « l'organisation et la réalisation d'une visite de contrôle d'une décharge de type A » a été élaborée. Elle prévoit des contrôles à réaliser sur site, notamment sur la qualité des matériaux réceptionnés et l'état de remplissage de la décharge (recommandation 7) ;
- Une directive sur « l'organisation et la réalisation d'une visite de contrôle d'une installation de traitement des déchets autorisée » a été établie. Elle prévoit des contrôles à réaliser sur site, notamment sur l'état des stocks (conditions/quantités) et la nature des déchets stockés (recommandation 8) ;
- Une nouvelle collaboratrice a été recrutée en novembre 2022 pour établir les préavis pour tous les secteurs du GESDEC. Des procédures ont été rédigées pour l'aménagement du territoire, pour les autorisations de construire et les préavis de démolition (recommandation 9) ;
- Un barème des sanctions a été défini (recommandation 10) ;
- Une décision de cessation des activités et de remise en état des terrains a été notifiée, en date du 1^{er} octobre 2021, concernant l'installation qui n'était pas en conformité avec la loi (recommandation 11).



La recommandation reportée concerne l'adaptation de la procédure de contrôle des exportations pour les flux journaliers en lien avec les obligations de l'OMoD. Il s'agit d'une délégation de compétence de l'OFEV dont les modalités de mise en œuvre doivent encore être définies.

No 121 Gestion des matériaux d'excavation					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
121-R1	Définir une analyse prospective des besoins et des capacités.				Refusé
121-R2	Proposer au Conseil d'État l'instauration de dispositions légales et réglementaires rendant obligatoire le traitement des matériaux d'excavation.	Modéré	GESDEC	30.06.2019 31.12.2019 31.12.2020 report 31.12.2022	Fermé
121-R3	Publier une analyse sur le potentiel de recyclage des matériaux d'excavation du sol genevois en fonction des éléments du plan directeur cantonal 2030.	Mineur	GESDEC	30.06.2018 30.06.2019 31.12.2019 31.12.2020 report 31.12.2021	Fermé
121-R4	Proposer au Conseil d'État une modification des directives de l'État afin de rendre obligatoire pour l'ensemble des chantiers du Grand État le recyclage des matériaux d'excavation non pollués et l'utilisation des matériaux recyclés.	Modéré	GESDEC	30.12.2019 report 31.12.2020	Fermé
121-R5	Préciser dans les futurs plans de zone et/ou autorisations d'exploiter des décharges de type A que seuls les matériaux d'excavation non pollués dont les fractions valorisables n'auront pu être retirées au préalable seront stockés.	Mineur	GESDEC	30.06.2019 31.12.2020 report 31.12.2021	Fermé
121-R6	Étudier les possibilités permettant d'installer des équipements de recyclage fixes ou mobiles dans les décharges de type A.	Mineur	GESDEC	30.06.2019 30.06.2021 31.12.2021 report 31.12.2022	Fermé
121-R7	Définir les contrôles qu'il faudra réaliser sur les décharges de type A afin de vérifier l'application des règles en matière de recyclage.	Modéré	GESDEC	30.06.2019 31.12.2020 31.12.2021 report 30.06.2022	Fermé
121-R8	Formaliser les contrôles techniques réalisés dans le cadre des autorisations d'exploiter (octroi et surveillance).	Mineur	GESDEC	31.12.2018 30.06.2020 31.12.2020 report 31.12.2021	Fermé

No 121 Gestion des matériaux d'excavation					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
121-R9	Rédiger une procédure sur les activités de préavis du GESDEC pour les autorisations de construire.	Mineur	GESDEC en collaboration avec le CI	31.12.2018 30.06.2020 31.12.2020 report 30.06.2022	Fermé
121-R10	Définir des règles de fixation des amendes.	Mineur	Service juridique de l'environnement	31.12.2018 30.06.2020 31.12.2020 report 31.12.2021	Fermé
121-R11	Effectuer une mise en conformité avec la loi afin de garantir une égalité de traitement entre les installations d'élimination des déchets.	Modéré	GESDEC	31.12.2018 31.12.2020 report 30.09.2021	Fermé
121-R12	Formaliser davantage les contrôles techniques réalisés dans le cadre de la procédure d'exportation de matériaux d'excavation.	Mineur	GESDEC	31.12.2018	Fermé
121-R13	Adapter la procédure de contrôle des exportations pour les flux journaliers, notamment suite à la modification récente de l'OMoD.	Modéré	GESDEC	31.12.2018 31.12.2020 31.12.2021 report 31.12.2023	Ouvert



N° 124 Audit de gestion relatif au processus d'établissement des revenus fiscaux - Administration fiscale cantonale

rapport publié le 22 décembre 2017

No 124 Projet d'établissement des revenus fiscaux - Administration fiscale cantonale			
Recommandations proposées	10	Ouvert	-
		Fermé	10
		Refusé	-

Les dix recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2022, dix recommandations ont été mises en œuvre, dont deux fermées durant la période sous revue.

Les deux recommandations mises en œuvre depuis le dernier suivi concernent les mesures suivantes :

- L'AFC a mis en place un dispositif permettant d'automatiser l'analyse des correctifs, notamment sur l'évolution du nombre de contribuables, la modification des paramètres techniques et des assiettes fiscales. Pour la fortune, une approche basée sur la tendance historique a été mise en place dans le courant de l'année 2022 (recommandation 1) ;
- L'ensemble des contrôles et des analyses a été formalisé. Il est prévu pour la suite de rassembler l'ensemble des documentations y relatives dans un espace dédié à usage interne, afin d'en faciliter l'accès (recommandation 5).

Au 31 décembre 2022, toutes les recommandations émises par la Cour ont été mises en place.

No 124 Projet d'établissement des revenus fiscaux - Administration fiscale cantonale					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
124-R1	Mettre en place des analyses permettant de valider les hypothèses utilisées dans les modèles ainsi que les résultats des estimations.	Modéré	AFC/ECO	31.12.2019 report 31.12.2021	Fermé
124-R2	Modifier la périodicité de mise à jour du multiplicateur et du coefficient d'amplification.	Modéré	AFC/ECO/SG	Date conditionnée par décision de mise en œuvre	Fermé
124-R3	Étudier des méthodes alternatives afin de déterminer de manière fiable les intérêts courus sur les créances non notifiées (pseudos-débiteurs).	Mineur	AFC/ECO/Dir. Perception	31.12.2019	Fermé
124-R4	Revoir la documentation interne en matière de SCI pour les estimations fiscales et leur traitement comptable.	Mineur	AFC/CIE	31.12.2018 report 30.09.2020	Fermé
124-R5	Formaliser les contrôles réalisés sur les estimations fiscales et mettre en place une procédure/marche à suivre pour garantir la formalisation de l'ensemble des contrôles et des analyses.	Modéré	AFC/ECO	30.09.2020 report 31.12.2022	Fermé
124-R6	Sécuriser les outils informatiques et les fichiers Excel utilisés pour déterminer les estimations fiscales, les provisions pour débiteurs douteux et les intérêts courus.	Mineur	AFC/ECO/CIE	30.09.2018	Fermé
124-R7	Sécuriser les outils informatiques et les fichiers Excel utilisés pour réconcilier les créances fiscales et les liquidités.	Mineur	AFC/CIE	31.12.2018 report 30.09.2019	Fermé
124-R8	Mener une analyse pour déterminer le coût du développement informatique afin d'automatiser les opérations manuelles du service de la CIE.	Mineur	AFC/CIE/AMOA/ DOSI/DGSI	31.12.2019	Fermé
124-R9	Revoir et améliorer la coordination entre les différents offices et directions en matière de suivi des revenus fiscaux et des créances fiscales.	Mineur	Direction financière/DGFE/ AFC	31.12.2018 report 31.12.2019	Fermé
124-R10	Déterminer le niveau de détail à produire dans l'exposé des motifs et les comptes annuels en lien avec les revenus fiscaux et introduire les principales définitions.	Mineur	Direction financière/DGFE/ AFC	31.12.2018	Fermé



N° 125 Audit de gestion et financier relatif au traitement comptable des immobilisations rapport publié le 22 décembre 2017

No 125 Traitement comptable des immobilisations			
Recommandations proposées	15	Ouvert	2
		Fermé	13
		Refusé	-

Les quinze recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2022, treize recommandations ont été mises en œuvre, dont deux fermées durant la période sous revue. Deux recommandations échues ont fait l'objet d'un report d'échéance, respectivement au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Les deux recommandations mises en œuvre depuis le dernier suivi concernent les mesures suivantes :

- La mise sur pied d'un processus d'identification d'indices de pertes de valeur des immobilisations. À la suite de cette démarche, des contrôles ont été mis en place selon les types de bâtiments et ouvrages et selon les montants (recommandation 7) ;
- La mise en place du processus d'identification d'indices de pertes de valeur permet désormais de comptabiliser les dépréciations d'actifs par composant (recommandation 13).

Les recommandations en statut « Ouvert », pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 125 Traitement comptable des immobilisations					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
125-R1	Compléter et mettre à jour la documentation actuelle supportant le SCI.	Mineur	DGFE/SEF	31.12.2018 31.12.2020 report 31.12.2021	Ouvert
125-R2	Analyser la pertinence des contrôles effectués par les différents intervenants.	Mineur	Direction des grands projets et services généraux de la DGCC	31.12.2018 report 31.12.2019	Fermé

No 125 Traitement comptable des immobilisations					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
125-R3	Clarifier la procédure « rôle de compétences financières (FIN.4PR.31) » de l'OBA.	Mineur	OBA_D PF	31.01.2018	Fermé
125-R4	Appliquer les règles internes de l'OBA et de la CGE de manière stricte.	Mineur	OBA_D PF	31.01.2018	Fermé
125-R5	Mettre en place des activités de contrôle sur la nature des dépenses.	Mineur	OBA_D PF/DGV/STE	31.01.2018	Fermé
125-R6	Clarifier les principes retenus en matière de comptabilisation de transitoires.	Mineur	DGFE/SEF	31.12.2019	Fermé
125-R7	Mettre en place un processus formalisé lors de la sortie d'actifs par composant.	Mineur	DGFE/SEF/OBA/DG GC	31.12.2018 31.12.2019 30.09.2020 report 31.12.2021	Ouvert
125-R8	Définir les contrôles à réaliser lors de cessions immobilières.	Mineur	DGFE/SEF	31.12.2019	Fermé
125-R9	Effectuer une revue formalisée du registre des actifs (FA).	Mineur	Direction des grands projets et services généraux de la DGCC	30.06.2018	Fermé
125-R10	Revoir de manière régulière les composants d'actifs et leur durée d'utilité.	Mineur	DGFE/SEF	31.12.2018	Fermé
125-R11	S'assurer que la date de mise en service renseignée dans Ge-Invest est corroborée par un élément probant.	Modéré	OBA_DPF/DTS	31.12.2018 31.12.2019 report 30.06.2021	Fermé
125-R12	Étudier la mise en place d'une modification informatique dans Ge-Invest dès lors que la demande de modification du statut du projet est antérieure à la date du jour.	Mineur	DGFE/DBU	31.12.2018	Fermé
125-R13	Identifier d'éventuels indices de dépréciation puis mettre en place des tests de dépréciation sur une base systématique.	Mineur	DGFE/SEF/OBA/DG GC	31.12.2018 31.12.2019 30.09.2020 report 31.12.2021	Ouvert
125-R14	Améliorer la documentation relative au suivi financier et opérationnel des lois dans Ge-Invest.	Mineur	DGFE	31.12.2018 31.12.2019 30.06.2021 report 31.12.2021	Ouvert
125-R15	Déterminer le montant des engagements contractuels et publier cette information.	Mineur	DGFE/SEF	30.03.2018	Fermé



N° 127 Audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Hospice général

rapport publié le 22 décembre 2017

No 127 Gouvernance de la fonction d'audit interne - Hospice général			
Recommandations proposées	11	Ouvert	-
		Fermé	10
		Refusé	1

Sur les onze recommandations émises par la Cour des comptes, dix recommandations ont été acceptées et une refusée par l'audit. Neuf recommandations ont été mises en œuvre avant la période sous revue.

Au 31 décembre 2022, la Cour a décidé de fermer la dernière recommandation ouverte durant la période sous revue. Cette dernière porte sur le positionnement de la fonction de responsable de l'audit interne.

Le Conseil d'État n'a finalement pas accédé à la demande de l'Hospice général d'obtenir une classe salariale plus élevée que celle proposée par la commission de réexamen en matière d'évaluation des fonctions (CREMEF). Constatant les efforts déployés par l'Hospice général afin de mettre en œuvre cette dernière recommandation, la Cour estime qu'il n'est de ce fait plus pertinent de la maintenir ouverte et a décidé de la fermer, même si elle n'est pas complètement mise en œuvre (recommandation 5).

Au 31 décembre 2022, toutes les recommandations émises par la Cour sont donc fermées.

No 127 Gouvernance de la fonction d'audit interne - Hospice général					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
127-R1	Ancrer les compétences clés des membres du Comité d'audit.				Refusé
127-R2	Assurer l'indépendance de la fonction d'audit interne.	Modéré	Comité d'audit	31.12.2018	Fermé
127-R3	Prévoir une séance à huis clos entre le Comité d'audit et le responsable de l'audit interne.	Modéré	Comité d'audit	31.12.2018	Fermé
127-R4	Se positionner sur les activités de conseil.	Significatif	Comité d'audit	31.12.2017	Fermé
127-R5	Revoir le positionnement et le profil de la fonction de responsable de l'audit interne.	Modéré	Comité d'audit	31.12.2019 30.06.2021 report 31.12.2021	Fermé
127-R6	Identifier les besoins de l'entité en matière de ressources et de compétences du service d'audit interne.	Modéré	Comité d'audit	31.12.2019	Fermé
127-R7	Garantir un accès aux informations nécessaires à la bonne exécution des travaux de l'audit interne.	Modéré	Comité d'audit	31.12.2018	Fermé
127-R8	Établir la documentation interne clé.	Mineur	Auditeur interne	31.12.2018	Fermé
127-R9	Revoir le processus d'établissement du plan d'audit annuel.	Modéré	Auditeur interne	31.12.2018	Fermé
127-R10	Mettre en place un suivi et un pilotage appropriés des activités du service d'audit interne.	Modéré	Comité d'audit	31.12.2018	Fermé
127-R11	Implémenter un programme qualité.	Modéré	Auditeur interne	31.12.2018	Fermé



N° 129 Audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Institution genevoise de maintien à domicile

rapport publié le 22 décembre 2017

No 129 Gouvernance de la fonction d'audit interne - Institution genevoise de maintien à domicile			
Recommandations proposées	8	Ouvert	-
		Fermé	8
		Refusé	-

Les huit recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées. Sept recommandations ont été mises en œuvre avant la période sous revue.

Au 31 décembre 2022, la Cour a fermé la dernière recommandation ouverte (recommandation 4). Les mesures prises portent sur :

- L'obtention de la certification professionnelle CIA (Certified Internal Auditor) par le responsable de l'audit interne ;
- La révision du cahier des charges du responsable de l'audit interne ;
- Le positionnement de la fonction de responsable de l'audit interne dans une nouvelle classe salariale supérieure à la précédente.

Concernant ce dernier point, l'imad a décidé d'appliquer la même classe salariale que celle en vigueur à l'Hospice général, estimant notamment que le périmètre est équivalent. Étant donné l'issue non favorable de la procédure de recours menée par l'Hospice général¹, la Cour des comptes n'entend pas encourager des démarches similaires de la part de l'imad.

Au 31 décembre 2022, toutes les recommandations émises par la Cour sont fermées.

No 129 Gouvernance de la fonction d'audit interne - Institution genevoise de maintien à domicile					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
129-R1	Assurer l'indépendance de la fonction d'audit interne.	Mineur	Président du Comité d'audit	Selon CÉ (initial 31.03.18)	Fermé
129-R2	Prévoir une séance à huis clos entre le Comité d'audit et le responsable de l'audit interne.	Mineur	Président du Comité d'audit	31.03.2018	Fermé
129-R3	Se positionner sur les activités de conseil.	Mineur	Président du Comité d'audit	31.03.2018	Fermé
129-R4	Revoir le positionnement et le profil de la fonction de responsable de l'audit interne.	Mineur	Président du Comité d'audit	31.12.2018 31.12.2019 31.12.2020 report 31.12.2021	Fermé
129-R5	Identifier les besoins de l'entité en matière de ressources et de compétences du service d'audit interne.	Mineur	Président du Comité d'audit	31.03.2018 report 31.12.2018	Fermé
129-R6	Garantir un accès aux informations nécessaires à la bonne exécution des travaux de l'audit interne.	Mineur	Président du Comité d'audit	31.03.2018	Fermé
129-R7	Mettre en place un suivi et un pilotage appropriés des activités du service d'audit interne.	Mineur	Président du Comité d'audit	30.06.2018 31.12.2018 report 31.12.2019	Fermé
129-R8	Implémenter un programme qualité.	Mineur	Président du Comité d'audit	30.06.2018	Fermé

¹ Voir le suivi au 31 décembre 2022 du rapport n° 127 Audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne – Hospice général.



N° 131 Audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Transports publics genevois

rapport publié le 22 décembre 2017

No 131 Gouvernance de la fonction d'audit interne - Transports publics genevois			
Recommandations proposées	11	Ouvert	-
		Fermé	11
		Refusé	-

Les onze recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2022, les onze recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue.

Les mesures prises portent sur le positionnement et le profil de la fonction de responsable de l'audit interne. Ce dernier a ainsi été nommé directeur de l'audit interne et sa classe salariale a été adaptée en conséquence (recommandation 6).

Au 31 décembre 2022, toutes les recommandations émises par la Cour ont été mises en place.

No 131 Gouvernance de la fonction d'audit interne - Transports publics genevois					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
131-R1	Ancrer les compétences clés des membres du Comité d'audit.	Mineur	CAuFin	31.03.2018 report 30.09.2018	Fermé
131-R2	Définir les conditions et les modalités de récusation des membres du Comité d'audit.	Mineur	CAuFin	31.03.2018 report 30.09.2018	Fermé
131-R3	Assurer l'indépendance de la fonction d'audit interne.	Mineur	CAuFin	30.06.2018 report 30.09.2018	Fermé
131-R4	Prévoir une séance à huis clos entre le Comité d'audit et le responsable de l'audit interne.	Mineur	CAuFin	31.03.2018 report 30.09.2018	Fermé
131-R5	Se positionner sur les activités de conseil.	Modéré	CAuFin	31.03.2018 report 30.09.2018	Fermé
131-R6	Revoir le positionnement et le profil de la fonction de responsable de l'audit interne.	Modéré	CAuFin	30.06.2018 31.12.2019 report 31.12.2021	Fermé
131-R7	Identifier les besoins de l'entité en matière de ressources et de compétences du service d'audit interne.	Mineur	CAuFin	30.06.2018 report selon mise en œuvre de la recomb. n° 6	Fermé
131-R8	Garantir un accès aux informations nécessaires à la bonne exécution des travaux de l'audit interne.	Modéré	CAuFin	30.06.2018 report 31.08.2018	Fermé
131-R9	Revoir le processus d'établissement du plan d'audit annuel et préciser le périmètre d'intervention.	Mineur	CAuFin/AI/CA	31.03.2018 report 31.08.2018	Fermé
131-R10	Revoir annuellement l'évaluation des risques.	Modéré	CAuFin/AI/Resp.risques	31.03.2018	Fermé
131-R11	Mettre en place un suivi et un pilotage appropriés des activités du service d'audit interne.	Modéré	CAuFin/AI/CA	31.03.2018	Fermé



N° 133 Audit de légalité et gestion de la **gouvernance de la Bibliothèque de Genève - Ville de Genève**

rapport publié le 26 janvier 2018

No 133 Gouvernance de la Bibliothèque de Genève - Ville de Genève			
Recommandations proposées	21	Ouvert	3
		Fermé	18
		Refusé	-

Les 21 recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2022, dix-huit recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue. La BGE a ainsi finalisé des politiques clés, dont notamment celles concernant les expositions et le dépôt légal (recommandation 3).

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2022, ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 133 Gouvernance de la Bibliothèque de Genève - Ville de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
133-R1	Établir un document fondateur synthétique de la BGE.	Significatif	DCS/BGE	31.12.2019 report 30.06.2021	Fermé
133-R2	Établir un plan stratégique au niveau de la BGE.	Significatif	BGE	31.12.2018 report 30.06.2020	Fermé
133-R3	Finaliser l'établissement / la validation des politiques clés de la BGE.	Significatif	BGE/DCS	31.12.2018 31.12.2020 report 31.12.2022	Fermé
133-R4	Établir des objectifs, des indicateurs et des valeurs cibles.	Modéré	BGE	31.12.2018 31.12.2019 31.12.2020 30.06.2022 report 30.06.2023	Ouvert
133-R5	Réduire le temps consacré au catalogage.	Modéré	BGE	31.12.2018 31.12.2020 31.12.2021 31.12.2022 report 30.06.2023	Ouvert

No 133 Gouvernance de la Bibliothèque de Genève - Ville de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
133-R6	Concentrer les activités du directeur sur la gestion de la BGE.	Significatif	BGE	26.01.2018	Fermé
133-R7	Réaliser une analyse formalisée des possibilités de réaménagement des locaux actuels de la BGE.	Modéré	BGE/DCS	30.06.2021	Fermé
133-R8	Élaborer une politique de formation des usagers.	Modéré	BGE	31.12.2018 31.12.2019 31.12.2021 report 30.06.2023	Ouvert
133-R9	Réaliser une analyse formalisée des besoins en ressources humaines.	Significatif	BGE	30.06.2021	Fermé
133-R10	Revoir le rattachement de la fonction de « collaborateur de support scientifique » et de la loge.	Mineur	BGE	30.06.2018 report 31.12.2019	Fermé
133-R11	Mettre en place une gestion de projet rigoureuse.	Significatif	BGE	30.06.2018 31.12.2018 report 30.06.2020	Fermé
133-R12	Décrire les risques et les contrôles et mettre en œuvre les contrôles clés.	Significatif	BGE	31.12.2018 report 31.12.2020	Fermé
133-R13	Identifier les marchés publics devant faire l'objet de procédures ouvertes ou sélectives puis procéder aux appels d'offres.	Modéré	BGE/DCS	31.12.2018	Fermé
133-R14	Améliorer la planification.	Modéré	BGE	31.12.2018	Fermé
133-R15	Minimiser la nécessité de recourir à des corrections manuelles.	Significatif	BGE	30.06.2018 report Printemps 2019	Fermé
133-R16	Établir la politique de formation continue.	Modéré	BGE	31.12.2018 report 31.12.2019	Fermé
133-R17	Finaliser les cahiers des charges et les entretiens périodiques.	Significatif	BGE	30.06.2018 report 31.12.2018	Fermé
133-R18	Instaurer une stratégie proactive de gestion du changement et revoir les modes de communication.	Majeur	BGE	30.06.2018 report 31.12.2018	Fermé
133-R19	Mettre en place les mesures visant à restaurer un climat de travail satisfaisant.	Majeur	BGE	26.01.2018 report 31.12.2018	Fermé
133-R20	Renforcer les vérifications de deuxième niveau.	Significatif	DCS	31.12.2018	Fermé
133-R21	Veiller au rétablissement d'un climat de travail approprié.	Significatif	DCS	30.06.2018 report 31.12.2018	Fermé



N° 134 Audit de gestion relatif aux immeubles avec encadrement pour personnes âgées – État de Genève

rapport publié le 8 février 2018

No 134 Immeubles avec encadrement pour personnes âgées – État de Genève			
Recommandations proposées	18	Ouvert	3
		Fermé	11
		Refusé	4

Sur les dix-huit recommandations émises par la Cour des comptes, quatorze ont été acceptées et quatre refusées.

Au 31 décembre 2022, onze recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue. Les trois recommandations encore ouvertes étaient échues et ont donc fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2023.

Deux des trois recommandations encore ouvertes sont suspendues à la réalisation d'un recensement de données durant l'année en cours. Quant à la troisième recommandation, elle dépend d'une directive sur le financement des immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) qui est toujours en cours d'élaboration.

Les recommandations en statut « Ouvert » pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 134 Immeuble avec encadrement pour personnes âgées – État de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
134-R1	Clarifier le concept d'IEPA.	Modéré	Directeur général de la santé	30.06.2019	Fermé
134-R2	Déterminer précisément les modes de financement de l'exploitation d'un IEPA.	Modéré	Directeur général de la santé	31.12.2018 31.12.2021 report 31.12.2023	Ouvert
134-R3	Améliorer la communication autour du concept d'IEPA.	Modéré	Directeur général de la santé	30.06.2019	Fermé
134-R4	Effectuer une analyse des besoins en logement IEPA.	Mineur	Directeur général de la santé	31.12.2019	Fermé
134-R5	Effectuer un recensement des données relatives aux locataires actuels.	Mineur	Directeur général de la santé	31.12.2019 31.03.2022 report 31.12.2023	Ouvert

No 134 Immeuble avec encadrement pour personnes âgées – État de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
134-R6	Effectuer une analyse de l'offre existante en logements à destination des personnes âgées.				Refusé
134-R7	Établir une planification des IEPA à long terme.				Refusé
134-R8	Améliorer la présentation des résultats de la planification.	Mineur	Directeur général de la santé	31.12.2019	Fermé
134-R9	Clarifier les rôles et les responsabilités.	Modéré	Directeur général de la santé	30.06.2019	Fermé
134-R10	Finaliser et valider formellement le cadre de référence.	Modéré	Directeur général de la santé	30.06.2019	Fermé
134-R11	Uniformiser les pratiques.	Modéré	Imad Directeur IEPA	31.12.2020 report 30.06.2021	Fermé
134-R12	Revoir le processus d'évaluation des demandeurs.				Refusé
134-R13	Rédiger une procédure d'octroi des dérogations.	Mineur	Directeur général de la santé	31.12.2018	Fermé
134-R14	Revoir le RSDom.	Modéré	Directeur général de la santé	31.03.2021 report 31.12.2019	Fermé
134-R15	Mettre en place un système d'information et de reporting adapté.	Modéré	Imad Directeur IEPA	30.06.2019 report 31.12.2019	Fermé
134-R16	Mettre en place un monitoring de la demande.	Modéré	Directeur général de la santé	31.12.2019 31.03.2022 report 31.12.2023	Ouvert
134-R17	Affiner le suivi des prestations de l'exploitant.	Modéré	Directeur général de la santé	31.12.2019	Fermé
134-R18	Mettre en place des contrôles sur le respect du cadre de référence.				Refusé



N° 136 Audit de gestion et de conformité relatif aux requérants mineurs non accompagnés (RMNA)

rapport publié le 27 février 2018

No 136 Requirants mineurs non accompagnés (RMNA)			
Recommandations proposées	12	Ouvert	1
		Fermé	10
		Refusé	1

Sur les douze recommandations émises par la Cour des comptes, onze ont été acceptées et une a été refusée.

Au 31 décembre 2022, dix recommandations ont été mises en œuvre. Aucune recommandation n'a été fermée durant la période sous revue. La recommandation encore ouverte était échue et elle a donc fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2023.

La recommandation reportée concerne l'établissement de la politique générale de prise en charge des RMNA. La mise en œuvre du plan d'action du Conseil d'État sur la prise en charge des RMNA a permis notamment de renforcer les mesures sur la formation et l'enseignement. L'hébergement et l'encadrement socio-éducatif ont fait l'objet d'un premier contrat de prestation avec la fondation officielle de la jeunesse (FOJ) pour l'accueil de 32 RMNA et qui a été augmenté à 52 places au début de l'année 2023. Cependant, l'arrivée importante de RMNA depuis le début de l'année 2022 nécessite de repenser le modèle de prise en charge. À fin février 2023, le canton de Genève accueillait 155 RMNA.

Il est à noter que malgré le refus initial de la recommandation 11, le DIP a « développé un monitoring afin de suivre les parcours de formation et d'insertion professionnelle des jeunes jusqu'à 25 ans ».

No 136 Requirants mineurs non accompagnés (RMNA)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
136-R1	Réaliser une analyse des besoins des RMNA.	Modéré	DIP (SG+DGOEJ)	31.12.2018	Fermé
136-R2	Définir la politique générale de prise en charge des RMNA.	Modéré	DIP (SG+DGOEJ) - DEAS Directeurs généraux de l'action sociale (DGAS) et de l'OEJ	31.12.2018 31.03.2019 31.03.2020 31.12.2020 31.12.2021 report 31.12.2023	Ouvert
136-R3	Définir et formaliser les modalités de couverture du rôle parental pour les RMNA.	Modéré	DIP (DGOEJ)	31.12.2018	Fermé
136-R4	Définir le pilotage et le suivi des dossiers RMNA par le représentant légal.	Mineur	DIP (SPMi)	31.12.2018	Fermé
136-R5	Clarifier les modalités financières actuelles de prise en charge des RMNA.	Mineur Modéré	DIP (SPMi) - HG HG : Direction AMIG	31.12.2018	Fermé
136-R6	Revoir les modalités de versement des prestations d'entretien aux RMNA.	Significatif	DIP (SPMi) - HG HG : Direction AMIG	31.12.2018	Fermé
136-R7	Chercher de nouvelles familles d'accueil publiques.	Modéré	DIP (DGOEJ)	31.03.2019	Fermé
136-R8	Poursuivre, à court terme, les adaptations engagées au sein du centre de l'Étoile.	Significatif	Direction AMIG	31.07.2018 report 30.06.2019	Fermé
136-R9	Revoir la procédure d'autorisation des lieux de placement des RMNA.	Modéré	DIP (SASLP)	1 année après la réalisation de la recomb. n° 2	Fermé
136-R10	Mettre à jour les bases légales suite à la modification de l'OPE.	Modéré	DIP (DGOEJDAJ)	31.12.2018 31.03.2020 report 30.09.2020	Fermé
136-R11	Développer un système de monitoring du parcours scolaire des RMNA.				Refusé
136-R12	Préciser et formaliser le dispositif de prise en charge des pathologies psychiques des RMNA.	Modéré	Directeur général de l'action sociale (DGAS)	31.12.2018 31.12.2019 report 31.12.2020	Fermé



N° 137 Audit de gestion et de conformité relatif à la gouvernance de la Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)

rapport publié le 27 mars 2018

No 137 Gouvernance de la Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)			
Recommandations proposées	12	Ouvert	2
		Fermé	10
		Refusé	-

Les douze recommandations de la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2022, dix recommandations ont été mises en œuvre, dont deux fermées durant la période sous revue (recommandations 1 et 8). Les mesures prises portent notamment sur :

- La mise en place d'une auto-évaluation des activités du Conseil de fondation, de son Bureau ainsi que de la Direction. Cette démarche sera reconduite sur plusieurs années pour analyser l'évolution ;
- La planification de deux séances annuelles (de réserve) du Conseil de fondation, en sus des quatre séances réglementaires ;
- La réalisation d'une revue du système de gestion des risques par un prestataire externe qui a débouché sur plusieurs recommandations ;
- La mise en place pour les collaborateurs et les membres du Conseil de fondation d'une formation sur la gestion des risques, composée de plusieurs modules/niveaux.

Les recommandations en statut « Ouvert » pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 137 Gouvernance de la Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
137-R1	Revoir l'organisation du Conseil de fondation et de son Bureau.	Significatif	CF, BCF	30.06.2019 31.12.2019 31.12.2020 report 30.06.2022	Fermé
137-R2	Se donner les moyens d'effectuer une surveillance appropriée des activités de la Fondation.	Significatif	CF, BCF	31.12.2018 report 31.03.2020	Fermé

No 137 Gouvernance de la Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
137-R3	Reconsidérer l'organisation et le fonctionnement du CODIR.	Significatif	BCF, DG	30.06.2019 report 31.12.2019	Fermé
137-R4	Clarifier les rôles et responsabilités des différents acteurs et compléter la documentation interne en matière de gouvernance.	Significatif	BCF, DG	30.06.2019 report 31.03.2020	Fermé
137-R5	Revoir de manière globale la stratégie de l'IFAGE.	Significatif	CF, BCF, DG	30.06.2019 31.12.2019 report 29.10.2020	Fermé
137-R6	Définir des indicateurs pertinents, préciser leurs modalités de calcul et leur reporting.	Modéré	BCF, Codir	30.06.2019 31.12.2019 report 29.10.2020	Fermé
137-R7	Mettre en place une transmission d'informations judicieuses au Bureau et au Conseil.	Significatif	Codir	30.06.2019 31.12.2019 report 30.06.2021	Fermé
137-R8	Sensibiliser tous les collaborateurs au « système de gestion » et s'assurer de sa bonne mise en œuvre.	Modéré	Codir	30.06.2019 30.06.2020 30.06.2021 report 30.06.2022	Fermé
137-R9	Revoir la documentation de l'IFAGE concernant ses activités clés.	Modéré	Codir	30.06.2019 30.06.2020 30.06.2021 30.06.2022 report 31.03.2023	Ouvert
137-R10	Réglementer la gestion des conflits d'intérêts.	Majeur	CF, BCF, DG, Codir	30.06.2018 31.12.2018 report 31.12.2019	Fermé
137-R11	Gérer les potentiels conflits d'intérêts et potentiels rapports contractuels défavorables.	Majeur	CF, BCF, DG, Codir	30.06.2018 31.12.2018 31.12.2019 30.06.2021 30.06.2022 report 30.06.2023	Ouvert
137-R12	Établir une directive relative aux avantages et cadeaux reçus de la part de tiers.	Modéré	CF, BCF, Codir	30.06.2018 31.12.2018 report 31.12.2019	Fermé



N° 139 Évaluation du **dispositif d'octroi des bourses et prêts d'études**

rapport publié le 8 mai 2018

No 139 Dispositif d'octroi des bourses et prêts d'études			
Recommandations proposées	7	Ouvert	1
		Fermé	6
		Refusé	-

La Cour des comptes a émis sept recommandations qui ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2022, six recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue. Ainsi, la possibilité de demander les prestations en ligne avec transmission électronique des pièces justificatives est effective depuis la rentrée 2022-2023² (recommandation 3).

Il ne reste qu'une recommandation en statut « Ouvert », pour laquelle un report de délai a été demandé. Elle concerne l'allocation de préformation dont il est prévu de confier la gestion au service des bourses et prêts d'études (SBPE) dans le courant de l'année 2023. Cette réalisation dépend toutefois de la suite qui sera donnée, dans les premiers mois de 2023, au bilan du projet réalisé fin 2022.

No 139 Dispositif d'octroi des bourses et prêts d'études					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
139-R1	Revoir le mode de calcul de manière à limiter les effets d'aubaine.	nd	DIP	30.06.2020 report 31.12.2020	Fermé
139-R2	Préciser le cadre de manière à traiter équitablement les situations complexes.	nd	DIP	30.06.2020 report 31.12.2020	Fermé
139-R3	Préciser la faisabilité d'une digitalisation du processus de demande.	nd	DIP	30.06.2020 report 31.12.2021	Fermé
139-R4	Mieux tenir compte des parcours de formation atypiques.	nd	DIP	30.06.2020 report 31.12.2020	Fermé
139-R5	Apporter un soutien plus affirmé aux personnes en reconversion.	nd	DIP	30.06.2020 report 31.12.2020	Fermé
139-R6	Disposer d'une alternative au recours à l'aide sociale des jeunes adultes en rupture de formation.	nd	DGAS	31.12.2019 31.12.2022 report 31.03.2023	Ouvert
139-R7	Affiner le fonctionnement de la hiérarchie des prestations.	nd	CCRDU	31.12.2019 report 30.06.2021	Fermé

² Lien : <https://www.ge.ch/obtenir-bourse-pret-etudes-apprentissage/procedure-demande-bourse-pret>.



N° 140 Audit de conformité et de gestion du **secteur juridique du service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN)**

rapport publié le 16 octobre 2018

No 140 Secteur juridique du service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN)

Recommandations proposées	6	Ouvert	4
		Fermé	2
		Refusé	-

La Cour des comptes a émis six recommandations qui ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2022, deux recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2022, ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

S'agissant des recommandations 3 et 6, la Cour relève néanmoins que l'OCIRT et la PCTN ont procédé à l'analyse des différents dispositifs légaux qui régissent l'activité de la PCTN et ont proposé les futures orientations stratégiques. En particulier, une nouvelle loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur (LTVTC) ainsi que son règlement d'application sont entrés en vigueur le 1^{er} novembre 2022. La loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) a quant à elle fait l'objet d'un bilan approfondi, cinq ans après son entrée en vigueur, qui a été présenté au Conseil d'État en décembre 2021. Ce document constitue une feuille de route en vue d'une modification de la LRDBHD. Aucun projet de loi n'a toutefois été déposé à ce jour, raison pour laquelle les recommandations de la Cour demeurent ouvertes.

No 140 Secteur juridique du service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
140-R1	Mettre en œuvre un plan d'action approprié pour les rapports d'infractions reçus avant 2018.	Modéré	PCTN	31.01.2019 30.09.2019 report 31.08.2020	Fermé
140-R2	Revoir la calculatrice des sanctions et les fichiers de suivi des dossiers.	Modéré	PCTN + SOSI	31.12.2018 31.03.2020 report 31.07.2020	Fermé
140-R3	Mener une réflexion stratégique à moyen terme portant sur les objectifs de la PCTN dans son ensemble.	Significatif	DG OCIRT	30.09.2019 31.03.2020 31.12.2021 report 31.12.2023	Ouvert
140-R4	Établir des objectifs, indicateurs et valeurs cibles clairs.	Modéré	PCTN	31.03.2019 31.03.2020 31.12.2020 31.12.2021 report 31.03.2023	Ouvert
140-R5	Revoir le projet informatique SIC.	Modéré	COFIL projet SIC	30.09.2019 31.03.2020 31.12.2022 report 31.12.2023	Ouvert
140-R6	Effectuer une réflexion globale approfondie.	Modéré	SG DSE	31.03.2020 30.06.2020 31.12.2021 report 31.12.2023	Ouvert



N° 141 Audit de légalité et de gestion relatif à la gouvernance et gestion des lignes transfrontalières de tramway

rapport publié le 19 octobre 2018

No 141 Gouvernance et gestion des lignes transfrontalières de tramway			
Recommandations proposées	10	Ouvert	1
		Fermé	9
		Refusé	-

Les dix recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2022, neuf recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue. Une autre recommandation était échue et a fait l'objet d'un report d'échéance au 30 juin 2024.

La recommandation mise en œuvre concerne l'établissement d'une approche spécifique pour la gestion des projets « majeurs » (recommandation 1). Les mesures majeures ont été intégrées au manuel de programme du projet d'agglomération du Grand Genève. La gestion des risques est déclinée en six étapes avec des indicateurs de suivi, et l'analyse de risque doit être réalisée pour chaque mesure (recommandation 1b). Le plan de communication fait partie de la liste des documents de projet nécessaires pour les mesures majeures (recommandation 1c). Ces modifications ont été validées par la plateforme interdépartementale (PFI) le 9 février 2023 et par la délégation du Conseil d'État aux transports, à l'aménagement et au transfrontalier (DELTAT) le 14 mars 2023.

La recommandation reportée concerne la création du programme multimodal à moyen terme. Cette recommandation a été reportée au 30 juin 2024 en lien avec la vision territoriale transfrontalière 2050 initiée, en 2022, avec les partenaires du Grand Genève. Cette réflexion nécessite une coordination avec la stratégie multimodale transfrontalière 2050 également en cours d'élaboration. Le programme multimodal à moyen terme intégrera les éléments ressortant de ces démarches.

No 141 Gouvernance et gestion des lignes transfrontalières de tramway					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
141-R1a	Définir et identifier les projets « majeurs » du programme d'agglomération.	Modéré	SAEF/Projet d'agglom.	30.06.2019 31.12.2019 report 31.03.2021	Fermé
141-R1b	Définir un modèle de fiche de risques « projet majeur ».	Modéré	SAEF/Projet d'agglom.	30.06.2019 31.12.2019 report 31.03.2021	Fermé
141-R1c	Définir une structure de plan de communication pour « projet majeur ».	Modéré	SAEF/Projet d'agglom.	30.06.2019 31.12.2019 report 31.03.2021	Fermé
141-R2a	Définir l'organisation de pilotage des projets majeurs et l'implication de l'équipe du projet d'agglomération.	Modéré	SAEF/Projet d'agglom. DI/DT (maîtres d'ouvrages)	30.06.2019 report 31.12.2019	Fermé
141-R2b	Revoir le rôle et les responsabilités des chefs de projet « Métier » de l'équipe du projet d'agglomération.	Mineur	SAEF/Projet d'agglom.	31.12.2019	Fermé
141-R2c	Définir une structure de pilotage coordonné pour les mesures du projet d'agglomération concernant plusieurs maîtres d'ouvrage.	Modéré	SAEF/Projet d'agglom.	30.06.2019 report 31.12.2019	Fermé
141-R3	« Redynamiser » les PACA comme support à l'élaboration du PA4 et au suivi des réalisations entreprises.	Mineur	SAEF/Projet d'agglom.	30.06.2020	Fermé
141-R4	Créer le document « Programme multimodal » à moyen terme.	Mineur	DGT	30.06.2020 30.06.2021 31.12.2022 report 30.06.2024	Ouvert
141-R5	Mettre à jour la méthodologie de gestion de projet de tramway.	Modéré	DGT/DTC	30.09.2019 31.12.2019 report 31.12.2020	Fermé
141-R6	Mettre en place un outil de suivi de la documentation des projets de tramway.	Mineur	DGT/DTC	30.09.2019 report 31.12.2019	Fermé
141-R7a	Revoir les priorités des mesures du projet d'agglomération à mettre en œuvre tant au niveau cantonal que de l'agglomération du Grand Genève (objectif : réalisation).	Significatif	SAEF/Projet d'agglom.	30.06.2019	Fermé
141-R7b	Adapter le plan décennal des investissements en fonction des décisions prises par la DELTA et le GLCT Grand Genève.	Modéré	Commission de présélection des invest.	En cours Permanent	Fermé
141-R8	Proposer une modification de la LRTP pour assurer le financement cantonal des lignes de tramway.	Mineur	DGT/DTC	30.09.2019 report 30.06.2020	Fermé
141-R9	Établir le plan de ressources en cohérence avec la planification des projets (dont la ligne de tramway Genève Saint-Julien-En-Genevois).	Significatif	PFI	30.06.2019	Fermé
141-R10	Adapter le processus de demande de cofinancement fédéral.	Significatif	SAEF/Projet d'agglom.	30.06.2021	Fermé



N° 143 Audit de gestion relatif à la gouvernance des ressources humaines de l'ÉMS de la Maison de Vessy

rapport publié le 14 décembre 2018

No 143 Gouvernance des ressources humaines de l'ÉMS de la Maison de Vessy			
Recommandations proposées	8	Ouvert	-
		Fermé	8
		Refusé	-

Les huit recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2022, les huit recommandations ont été mises en œuvre, dont trois fermées durant la période sous revue.

Les trois recommandations fermées en 2022 concernent les éléments suivants :

- La mise en place d'un système de contrôle interne et la mise à disposition des collaborateurs des documents qui le composent (recommandation 5) ;
- Le renforcement de l'environnement de contrôle, avec notamment l'engagement d'une responsable du contrôle interne (recommandation 6) ;
- Les projets importants en matière de ressources humaines pour la Maison de Vessy ont été identifiés et formalisés. Ils ont fait l'objet d'une analyse approfondie qui a débouché sur des plans d'action visant à répondre aux besoins identifiés (recommandation 8).

Au 31 décembre 2022, toutes les recommandations émises par la Cour ont été mises en place.

No 143 Gouvernance des ressources humaines de l'ÉMS de la Maison de Vessy					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
143-R1	S'assurer que les rôles et les responsabilités des différentes instances seront définis et respectés.	Significatif	CA + Bureau du CA	30.04.2019	Fermé
143-R2	Renforcer rapidement le service des ressources humaines.	Majeur	DG	30.06.2019 report 01.01.2020	Fermé
143-R3	Se prononcer rapidement sur la pertinence du « Projet institutionnel » de l'ÉMS de la Maison de Vessy, puis mettre en place un plan d'action.	Significatif	CA DG	30.04.2019 30.06.2019 report 01.01.2020	Fermé
143-R4	Revoir l'organisation, le fonctionnement et la répartition des tâches du service des ressources humaines.	Significatif	DRH DG/DRH	30.10.2019 report 31.12.2019	Fermé
143-R5	Formaliser et mettre en place un système de contrôle interne (SCI), puis diffuser les documents aux collaborateurs.	Significatif	DRH	30.10.2019 31.01.2020 31.03.2021 report 31.05.2022	Fermé
143-R6	Renforcer l'environnement de contrôle de la gestion courante des processus liés aux RH.	Significatif	DRH	31.12.2019 31.03.2021 report 31.05.2022	Fermé
143-R7	Définir des indicateurs clés en matière de pilotage des ressources humaines.	Significatif	DRH	31.12.2019 30.09.2020 31.12.2020	Fermé
143-R8	Définir les projets importants dans les ressources humaines.	Significatif	DRH	31.12.2019 30.09.2020 31.12.2020 report 31.05.2022	Fermé



N° 144 Audit de légalité et de gestion relatif à la tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM)

rapport publié le 14 décembre 2018

No 144 Tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM)			
Recommandations proposées	9	Ouvert	3
		Fermé	6
		Refusé	-

Les neuf recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2022, six recommandations ont été mises en œuvre, dont trois fermées durant la période sous revue. Trois autres recommandations étaient échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance entre le 31 mai et le 31 décembre 2023.

Les trois recommandations mises en œuvre depuis le dernier suivi concernent les mesures suivantes :

- La tarification de la Fondation communale d'Aire-la-Ville a été revue (avenant au contrat signé le 21 décembre 2022). CADIOM SA a choisi de considérer la Fondation comme un client « classique » et par conséquent de prendre en compte les dépenses d'investissement réalisées pour la relier au réseau, ainsi que le coût d'achat de la chaleur. Le tarif pour la Fondation passe ainsi de 5.83cts/kWh à 6.27 cts/kWh (recommandation 3) ;
- La formule de calcul du prix de la chaleur fournie à l'utilisateur final a été revue. Le 24 juin 2022, le Grand Conseil a ratifié l'avenant à la convention entre l'État de Genève et CADIOM SA, signé le 9 juin 2022, avec une nouvelle formule de prix. Cette dernière supprime l'effet levier et intègre désormais une partie fixe pour les investissements dans le réseau et le coût d'achat de la chaleur. Au 1^{er} janvier 2023, le nouveau prix de la chaleur est désormais de 9.99 cts/kWh au lieu de 10.40 cts/kWh, soit une diminution de 4 % (recommandation 4) ;
- Les conditions de rémunération de l'État pour l'utilisation du domaine public ont été modifiées dans l'avenant entre l'État de Genève et

CADIOM. Dorénavant, CADIOM SA verse une redevance annuelle de 7'200 F/km de réseau, représentant un montant de 183'000 F pour un réseau de 25.4 km (recommandation 6).

Les recommandations reportées concernent :

- Les tarifs de vente de CADIOM SA qui seront validés par le Conseil d'État pour donner suite à une révision tarifaire du prix de cession de la chaleur des Cheneviers ;
- La politique d'encadrement des tarifs clients des énergies de réseau et les modalités de contrôle des entités sous concession sont en cours d'élaboration dans le cadre de la mise en place du monopole SIG sur les réseaux thermiques structurants ;
- La commission de commercialisation devrait être revue et des avenants aux contrats de commercialisation établis prochainement.



No 144 Tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
144-R1	Corriger les situations tarifaires erronées.	Mineur	Directeur de CADIOM SA	31.03.2019	Fermé
144-R2	Faire valider par le Conseil d'État les tarifs de vente de chaleur distribuée aux utilisateurs par CADIOM SA.	Mineur	OCEN	31.12.2019 31.12.2020 31.12.2021 report 31.12.2023	Ouvert
144-R3	Revoir le mode de tarification pour la fondation communale d'Aire-la-Ville.	Mineur	OCEN Directeur et administrateur délégué de CADIOM SA	30.06.2019 31.12.2019 31.12.2020 report 31.12.2021	Fermé
144-R4	Revoir la formule de calcul du prix de la chaleur fournie à l'utilisateur final.	Significatif Modéré	OCEN Conseil d'administration de CADIOM SA	30.06.2019 31.12.2019 31.12.2020 report 30.06.2022	Fermé
144-R5	Formaliser la politique d'encadrement des tarifs clients des énergies de réseau et les modalités de contrôle des entités sous concession.	Modéré	OCEN	31.12.2019 31.12.2020 31.12.2021 report 31.12.2023	Ouvert
144-R6	Proposer une modification de la convention entre l'État de Genève et CADIOM SA afin de changer les conditions de rémunération de l'État quant à l'utilisation du domaine public.	Modéré	OCEN	31.12.2019 31.12.2020 report 30.06.2022	Fermé
144-R7	Revoir les principes de versement d'une commission de commercialisation.	Modéré	OCEN Conseil d'administration de CADIOM SA	31.03.2019 31.12.2019 31.12.2020 30.06.2022 report 31.05.2023	Ouvert
144-R8	Statuer sur l'application des règles de marchés publics.	Mineur	Conseil d'administration de CADIOM SA	30.06.2019 report 30.06.2020	Fermé
144-R9	Définir une politique de versement de dividendes.	Mineur	Conseil d'administration de CADIOM SA	31.03.2019 31.12.2019 report 31.12.2020	Fermé



N° 145 Audit de légalité et de gestion relatif au service de protection des adultes (SPAd)

rapport publié le 29 janvier 2019

No 145 Service de protection des adultes (SPAd)			
Recommandations proposées	13	Ouvert	6
		Fermé	7
		Refusé	-

Les treize recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2022, sept recommandations ont été mises en œuvre, dont six fermées durant la période sous revue. Six autres recommandations étaient échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024.

Les six recommandations mises en œuvre depuis le dernier suivi concernent les mesures suivantes :

- Avec la mise en œuvre du nouvel organigramme matriciel, les rôles et la structure d'encadrement ont été revus et simplifiés. Il y a désormais un directeur, quatre services (prestations sociales, pratiques professionnelles, administration/finances et juridique) et des responsables de proximité. En lien avec cette réorganisation, plusieurs postes ont fait l'objet de réévaluations, dont la dernière a été initiée au mois de février 2023 (recommandation 4) ;
- Les rôles et les activités support ont été revus en créant des cellules spécialisées au sein du service des pratiques professionnelles (réorganisation des phases d'ouverture et de clôture du mandat) et du service administratif/financier pour les encaissements/lettrages et la gestion des frais médicaux (recommandation 5) ;
- Un nouveau modèle de rapport d'entrée est en vigueur depuis le mois d'avril 2022. De même, un nouveau modèle pour les rapports périodiques et finaux de l'état des biens (en tenant compte du plan comptable voulu par le TP AE) a été mis en œuvre en avril 2023. Enfin, pour les transmissions des données au TP AE, un cahier des charges pour un nouveau système

d'information a été validé par le SPAd en mai 2021. L'OCSIN doit déposer le projet de loi au Conseil d'État en juin 2023 (recommandation 6) ;

- La gestion administrative des dossiers a été simplifiée avec le mode opératoire de la cellule « Ouverture ». Celui-ci prévoit notamment l'ouverture d'un compte épargne à la BCGe et une affiliation à une caisse maladie dont la prime respectera le montant maximal de la prime standard, de sorte à éviter que la personne concernée doive payer un différentiel entre le montant maximum couvert par le subside et sa prime effective (recommandation 7) ;
- Depuis le début de l'année 2022, une vingtaine de directives ont été créées ou mises à jour dans le cadre de la nouvelle organisation et de la mise à jour du système de contrôle interne. De plus, le recueil des directives du SPAd a été revu en 2022. Il s'intitule désormais « portail des activités » et reprend la présentation matricielle du nouvel organigramme (recommandation 8) ;
- La clarification des domaines d'intervention de l'acte de nomination de la curatelle a été prise en compte dans le projet de gestion des mandataires mené par le TP AE (recommandation 13).

Les recommandations reportées concernent :

- La redéfinition des modalités de désignation du curateur, ainsi que la définition de l'accompagnement social devant être effectué pour une personne concernée. Celles-ci font partie du projet « RePair – Repenser la protection de l'adulte pour l'avenir » dont l'exposé des motifs a été validé par le conseiller d'État en charge du DCS et par le procureur général le 9 janvier 2023 ;



- Le processus de demande de relève doit encore être complété par deux directives (relève et fonds en déshérence) prévues pour le dernier trimestre 2023 ;
- Le découpage organisationnel par phase de traitement d'un dossier est en cours de finalisation avec l'établissement de la procédure « institution » et avec la formalisation du plan de formation ;
- La stratégie de mise en œuvre de la GED doit encore être déployée au sein des cellules « Ouverture » et « Institutions » ;
- Les indicateurs de pilotage doivent encore être répertoriés (avec leurs périodicité et fréquence) afin de retenir les plus pertinents pour le pilotage du service.

La Cour relève qu'au cours de l'exercice 2022, le SPAd a pu bénéficier de ressources supplémentaires et disposait de 144.7 ETP à fin 2022 (soit une augmentation de 37 ETP par rapport à 2020) pour un nombre de mandats de 3'675 à fin 2022 (3'668 en 2020). Néanmoins, pendant cette même période, le nombre de dossiers de « clôture en cours » a diminué, passant de 483 en 2020 à 353 en 2022, alors que le nombre de dossiers actifs a augmenté. Ces derniers nécessitant beaucoup plus de travail, il convient d'en tenir compte et d'examiner les chiffres avec prudence.

Quatre ans après la publication du rapport, force est de constater que la mise en œuvre de certaines recommandations de la Cour nécessite beaucoup plus de temps que prévu. D'importants efforts ont toutefois été consacrés à une amélioration de la situation, et la mise en œuvre du projet RePair devrait permettre de réformer la curatelle afin de rendre le système plus efficace et efficient, tout en améliorant le soutien et l'accompagnement des personnes concernées.

No 145 Service de protection des adultes (SPAd)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
145-R1	Redéfinir les modalités de désignation du curateur et adapter les moyens associés.	Significatif	DG OAIS	31.12.2020 31.12.2022 report 31.12.2024	Ouvert
145-R2	Renforcer le processus de demande de relève.	Modéré	Directrice SPAd	31.12.2020 31.12.2021 report 31.12.2023	Ouvert
145-R3	Revoir le découpage organisationnel par phase de traitement d'un dossier.	Significatif	Directrice SPAd	31.12.2021 report 31.12.2023	Ouvert
145-R4	Revoir le rôle et la structure d'encadrement du service.	Majeur	Directrice SPAd	31.12.2021	Fermé
145-R5	Adapter et redéfinir le rôle et les activités des fonctions support.	Modéré	Directrice SPAd	31.12.2021	Fermé
145-R6	Redéfinir et améliorer les transmissions de données entre le TPAd et le SPAd.	Significatif	Directrice SPAd	31.12.2022	Fermé
145-R7	Simplifier la gestion administrative des dossiers.	Mineur	Directrice SPAd	31.12.2022	Fermé
145-R8	Mettre à jour le système de contrôle interne (SCI).	Significatif	Directrice SPAd	31.12.2021	Fermé
145-R9	Mettre en place un système de fonds social pour les avances de trésorerie et pour le recours à des tiers pour certaines expertises.	Modéré	DG OAIS	31.12.2020	Fermé
145-R10	Revoir les priorités de mise en œuvre des outils informatiques.	Significatif	Directrice SPAd	31.12.2022 report 31.12.2023	Ouvert
145-R11	Mettre en place des indicateurs de pilotage de l'organisation en lien avec les objectifs du service.	Significatif	Directrice SPAd	31.12.2022 report 31.12.2024	Ouvert
145-R12	Définir de manière précise et structurée l'accompagnement social devant être effectué pour une personne protégée.	Modéré	DG OAIS	31.12.2020 31.12.2022 report 31.12.2023	Ouvert
145-R13	Clarifier les domaines d'intervention de l'acte de nomination de la curatelle.	Modéré	Directrice SPAd	31.12.2020 report 31.03.2022	Fermé



N° 146 Audit de gestion et de conformité relatif à la gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy

rapport publié le 28 février 2019

No 146 Gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy			
Recommandations proposées	13	Ouvert	3
		Fermé	10
		Refusé	-

Les treize recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2022, dix recommandations ont été mises en œuvre, dont deux fermées durant la période sous revue.

Trois recommandations étaient échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2023. La commune indique que ce report est dû au manque de ressources internes pour mettre en place toutes les recommandations encore ouvertes. Ces dernières seront à mettre en place en priorité par le chef de service du service des ressources humaines nouvellement créé.

Les recommandations fermées (recommandations 6 et 8) concernent les points suivants :

- La création d'un service des ressources humaines. Au budget 2023, le recrutement du chef de service est terminé et la personne commencera son activité en mai 2023 ;
- La rédaction des descriptifs de fonction des collaborateurs de la petite enfance, activité qui a été reprise en interne récemment ;
- La mise en place d'une nouvelle grille des salaires à la suite de la finalisation des descriptifs de fonction.

Les recommandations en statut « Ouvert », pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 146 Gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
146-R1	Compléter le cadre documentaire actuel.	Mineur	Conseil administratif	31.12.2019 31.12.2022 report 31.12.2023	Ouvert
146-R2	Développer le processus de gestion des compétences.	Mineur	Chefs de service + SG + CA	Préparation budget 2020 en mai 2019	Fermé
146-R3	Définir des indicateurs clés en matière de pilotage des ressources humaines.	Mineur	SG + RH	31.12.2019 31.12.2021 report 31.12.2023	Ouvert
146-R4	Analyser la pratique actuelle relative au document « Avis du collaborateur sur son environnement de travail ».	Mineur	SG + RH sauf dernier point	31.12.2019	Fermé
146-R5	Définir, en collaboration avec le responsable RH, les rôles et responsabilités des RH et des collaborateurs.	Mineur	CA + SG + RH	31.12.2020 31.12.2022 report 31.12.2023	Ouvert
146-R6	Évaluer la pertinence de créer un service des ressources humaines.	Mineur	CA	31.12.2020 report 31.12.2022	Fermé
146-R7	Mettre à disposition des collaborateurs un dispositif externe afin d'échanger librement sur des sujets sensibles.	Modéré	CA + SG	31.12.2019	Fermé
146-R8	Rédiger tous les descriptifs de fonction et réévaluer périodiquement le niveau des salaires.	Mineur	SG + RH	31.12.2019 report 31.12.2021	Fermé
146-R9	S'assurer que l'ensemble des cahiers des charges soient à jour et vérifier leur concordance avec les descriptifs de fonctions prévus par la grille salariale.	Mineur	Chefs service + RH	30.04.2019 report 30.09.2019	Fermé
146-R10	Établir un mode opératoire décrivant les étapes clés du processus d'évaluation annuelle.	Mineur	SG + Chefs de service	31.12.2019	Fermé
146-R11	Formaliser la fixation de la rémunération des nouveaux collaborateurs.	Mineur	SG	31.12.2019	Fermé
146-R12	Définir les étapes clés, les intervenants et les documents nécessaires en matière de comportements inadéquats.	Significatif	SG	Au fur et à mesure des nécessités	Fermé
146-R13	S'assurer que les éléments clés des relations de travail soient formalisés et classés dans le dossier des collaborateurs.	Mineur	SG	De suite	Fermé



N° 147 Évaluation portant sur l'enseignement artistique délégué

rapport publié le 6 juin 2019

No 147 Enseignement artistique délégué			
Recommandations proposées	19	Ouvert	3
		Fermé	16
		Refusé	-

La Cour des comptes a émis dix-neuf recommandations qui ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2022, seize recommandations ont été mises en œuvre, dont quatre durant la période sous revue. Une seule des trois recommandations encore ouvertes était échue et a fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2023.

Les quatre recommandations mises en œuvre depuis le dernier suivi concernent les mesures suivantes :

- Le service écoles et sport, art, citoyenneté (SESAC) a mis en place un nouveau processus d'accréditation qui permet de mieux définir les prestations attendues et d'adapter les objectifs et indicateurs à chaque école délégataire. Par ailleurs, une attention particulière a été portée à la déclinaison des indicateurs sous une forme quantifiable permettant ainsi un suivi plus adéquat.
- Le soutien aux jeunes « talents » et la gestion des filières préprofessionnelles ont également bénéficié du travail effectué sur les processus d'accréditation : les filières sont dorénavant attribuées aux écoles qui ont fait la preuve de leur expertise dans le domaine concerné. Quant à la coordination de la filière musique classique, elle sera sous la responsabilité de la Haute école de musique (HEM).

Ce faisant, la Cour estime que les recommandations 8, 14, 17 et 19 sont réalisées.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2022, ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 147 Enseignement artistique délégué					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
147-R1	Demander aux écoles délégataires de communiquer trimestriellement leur liste d'attente au DIP. Charger ce dernier de proposer une alternative en fonction des places disponibles dans le dispositif.	nd	SESAC	31.12.2019 report 31.12.2020	Fermé
147-R2	Veiller à ce que l'offre globale comprenne des alternatives aux plans d'études qui reproduisent la logique incrémentale (paliers et examens) de l'enseignement scolaire.	nd	SESAC	01.01.2023	Fermé
147-R3	Améliorer l'adéquation entre l'offre globale du dispositif et l'évolution et la diversité de la demande en procédant tous les quatre ans, et une année avant le renouvellement des contrats de prestations, à la conduite d'un sondage auprès d'un échantillon stratifié et représentatif des élèves de l'enseignement obligatoire genevois afin d'identifier la demande des élèves.	nd	SESAC, SEE	01.01.2022	Fermé
147-R4	Prendre en compte l'évolution de la demande dans le processus d'accréditation et de subventionnement des écoles.	nd	SESAC	01.01.2023	Fermé
147-R5	Demander aux écoles délégataires de communiquer au DIP, au début de chaque année scolaire (pour l'année écoulée) et pour chacune des disciplines dispensées par l'établissement : le nombre d'abandons, la durée de la formation suivie pour chaque abandon et la liste d'élèves inscrits. Formaliser les indicateurs dans le tableau statistique communiqué le 1er décembre de chaque année au DIP.	nd	SESAC, Dirfin	31.12.2019 report 31.12.2020	Fermé
147-R6	Généraliser les enseignements de type orchestres en classe à l'école primaire.	nd	SESAC, SEE	01.09.2023	Ouvert
147-R7	Prioriser les prestations ponctuelles, qui répondent à l'objectif de démocratisation mentionné dans les contrats de prestations, au sein des écoles publiques faisant partie du REP.	nd	SESAC, SEE	01.09.2019	Fermé
147-R8	Charger le SESAC de coordonner l'ensemble des filières préprofessionnelles.	nd	SESAC	01.01.2021 report 31.12.2021	Fermé
147-R9	Internaliser les activités de la CEGM au sein du SESAC et modifier l'art. 106 al. 4 LIP et l'art. 11 RIP-106 en conséquence.	nd	SESAC	01.01.2021 report 31.12.2021	Ouvert



No 147 Enseignement artistique délégué					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
147-R10	Mettre en place une procédure de validation des filières intensives et préprofessionnelles par le DIP, soit pour lui le SESAC.	nd	SESAC	01.01.2021	Fermé
147-R11	Intégrer la gestion du dispositif SAE pour les musiciens au secondaire II dans les prérogatives du SESAC.	nd	SESAC	01.09.2020	Fermé
147-R12	Prendre des mesures pour assurer une continuité pour les élèves en filières intensives souhaitant bénéficier du dispositif SAE à leur entrée au cycle d'orientation.	nd	SESAC	01.09.2020	Fermé
147-R13	L'atteinte de l'objectif de démocratisation passe par la réalisation de projets de type « orchestres en classe » qui doivent être généralisés à l'école primaire (reprise de la recommandation 2.1).	nd	SESAC, SEE	01.09.2023	Ouvert
147-R14	L'atteinte de l'objectif de soutien aux jeunes « talents » doit être confiée à des écoles accréditées ayant démontré leur capacité à offrir des cursus professionnalisants de qualité dans les disciplines concernées par l'enseignement artistique délégué.	nd	SESAC	01.01.2023	Fermé
147-R15	Pour permettre une plus grande flexibilité dans, à la fois, la répartition de la subvention en fonction des objectifs fixés et la prise en compte de la demande du public cible, les accréditations et les contrats de prestations doivent être dissociés.	nd	SESAC	01.01.2023	Fermé
147-R16	Les contrats de prestations doivent être individualisés afin de prioriser la réalisation des objectifs légaux.	nd	SESAC	01.01.2023	Fermé
147-R17	De manière générale, le DIP doit veiller à l'adéquation entre les objectifs des écoles, tels que fixés dans les contrats de prestations, et les prestations attendues.	nd	SESAC, Dirfin	31.08.2019 31.12.2020 report 01.01.2023	Fermé
147-R18	Dans les contrats de prestations, le DIP doit formuler un objectif qui soit en lien avec la prestation porter une attention particulière aux élèves de milieux socio-économiques défavorisés.	nd	SESAC, Dirfin	31.12.2019	Fermé
147-R19	Le DIP doit définir des indicateurs qui permettent de mesurer les objectifs fixés dans les contrats de prestations.	nd	SESAC, Dirfin	01.01.2023	Fermé



N° 148 Audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de police de proximité

rapport publié le 25 juin 2019

No 148 Dispositif de police de proximité			
Recommandations proposées	1	Ouvert	1
		Fermé	-
		Refusé	-

La recommandation émise par la Cour des comptes a été acceptée.

Cette recommandation en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2022, n'a pas fait l'objet d'un suivi particulier.

La Cour des comptes note toutefois qu'en raison des travaux liés à la refonte de la loi sur la police (LPol, F 1 05), le projet de réforme de la police de proximité n'a pas avancé. Ce dernier devrait être repris à la suite des prochaines élections du Conseil d'État.

No 148 Dispositif de police de proximité					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
148-R1	Mettre en place une police de proximité unique.	Significatif	DSES	Fin de législature	Ouvert



N° 149 Audit de gestion et de conformité relatif aux ressources humaines de la Ville du Grand-Saconnex

rapport publié le 5 juillet 2019

No 149 Ressources humaines de la Ville du Grand-Saconnex			
Recommandations proposées	12	Ouvert	-
		Fermé	12
		Refusé	-

Les douze recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2022, les douze ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue.

La recommandation fermée concerne la mise en place d'un processus de gestion des compétences. Il permet à l'administration communale de disposer d'une base de données avec les formations initiales et continues qui ont été certifiées. Chaque année, une mise à jour est effectuée (recommandation 6).

Au 31 décembre 2022, toutes les recommandations émises par la Cour ont été mises en place.

No 149 Ressources humaines de la Ville du Grand-Saconnex					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
149-R1	Démontrer que le Conseil administratif est à l'écoute du personnel.	Significatif	CA	31.05.2020	Fermé
149-R2	S'assurer que les relations privées entre collaborateurs ne perturbent pas le bon fonctionnement des organes internes et des services.	Modéré	CA	31.12.2019	Fermé
149-R3	Mettre en place un dispositif de prévention des risques psychosociaux qui réponde aux attentes des collaborateurs.	Modéré	CA	30.06.2020	Fermé
149-R4	Lancer un appel à candidatures pour reconstituer la Commission du personnel.	Mineur	CA	30.09.2019	Fermé
149-R5	Élaborer et formaliser le cadre documentaire relatif aux ressources humaines.	Modéré	CA	31.12.2020	Fermé
149-R6	Mettre en place un processus de gestion des compétences.	Modéré	CA	31.12.2020 report 30.06.2022	Fermé
149-R7	Définir des indicateurs clés en matière de pilotage des ressources humaines.	Modéré	CA	30.09.2019	Fermé
149-R8	Définir les rôles et responsabilités des acteurs en matière de ressources humaines.	Modéré	CA	30.09.2019	Fermé
149-R9	Se pencher sur la pertinence de créer un service des ressources humaines.	Mineur	CA	30.09.2019	Fermé
149-R10	S'assurer que l'ensemble des cahiers des charges soient à jour et vérifier leur concordance avec les descriptifs de fonctions prévus par la grille salariale.	Significatif	SG/RRH	30.12.2019	Fermé
149-R11	Respecter les dispositions du statut du personnel lors de la fixation initiale de la rémunération des collaborateurs.	Mineur	CA	Immédiat	Fermé
149-R12	Prendre toutes les mesures pour obtenir les questionnaires en retour ou revoir la procédure.	Mineur	CA	30.09.2019	Fermé



N° 150 Audit de gestion relatif à la gouvernance de la commune de Vandœuvre

rapport publié le 15 octobre 2019

No 150 Gouvernance de la commune de Vandœuvre			
Recommandations proposées	7	Ouvert	-
		Fermé	7
		Refusé	-

Les sept recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2022, sept recommandations ont été mises en œuvre, dont deux fermées durant la période sous revue.

Ces dernières concernent :

- La mise en place d'un système de contrôle interne qui est désormais complet et à disposition des collaborateurs de la commune. Parmi les mesures visant à renforcer la démarche, une gestion électronique des documents a été introduite au début de 2023 visant à supprimer tous les mouvements de documents papier au sein de l'administration communale (recommandation 5) ;
- La mise en place d'outils de pilotage, avec notamment des tableaux de bord relatifs au suivi des comptes et du budget, et de la gestion du personnel portant sur les vacances et les heures travaillées (recommandation 6).

Au 31 décembre 2022, toutes les recommandations émises par la Cour ont été mises en place.

No 150 Gouvernance de la commune de Vandœuvre					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
150-R1	Nommer un responsable ad interim de l'administration.	Modéré	Maire	30.09.2019	Fermé
150-R2	Séparer les tâches de l'Exécutif de celles du secrétaire général.	Significatif	Exécutif	31.12.2019 report 30.09.2020	Fermé
150-R3	Désigner un secrétaire général.	Modéré	Nouvel Exécutif	30.06.2020 report 30.09.2020	Fermé
150-R4	Adapter l'organisation de l'administration.	Modéré	Exécutif	31.12.2019	Fermé
150-R5	Mettre en place le système de contrôle interne.	Significatif	Exécutif	31.01.2020 31.12.2020 report 31.03.2022	Fermé
150-R6	Mettre en place des outils de pilotage.	Modéré	Exécutif	31.01.2020 31.12.2020 report 31.12.2021	Fermé
150-R7	Appliquer en tout temps et dans toutes les situations les dispositions légales et réglementaires.	Mineur	Maire	30.09.2019	Fermé



N° 151 Évaluation de la politique de lutte contre le harcèlement entre élèves en milieu scolaire

rapport publié le 15 octobre 2019

No 151 Politique de lutte contre le harcèlement entre élèves en milieu scolaire			
Recommandations proposées	6	Ouvert	-
		Fermé	6
		Refusé	-

Les six recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2022, ces recommandations ont toutes été mises en œuvre, dont cinq fermées durant la période sous revue.

Les cinq recommandations mises en œuvre depuis le dernier suivi concernent les mesures suivantes :

- Une formation obligatoire pour les enseignants a été déployée spécifiquement sur le numérique pour aborder des thématiques telles que l'identité numérique, le droit à l'image et les contenus. Ceci afin d'accompagner au mieux les élèves et les aider à se positionner par rapport au numérique. Une autre formation a également été mise sur pied afin de les aider à travailler les compétences psychosociales et les relations avec les autres au sein d'autres enseignements (recommandation 2).
- Des rappels de formation ont eu lieu après publication du rapport de la Cour. Le DIP a également investi massivement dans la formation complémentaire à la technique d'entretien de préoccupation partagée. Ainsi, la totalité des établissements du primaire dispose aujourd'hui de personnes formées à cette technique (recommandation 3).
- Un nouvel outil de monitoring a été mis en place après publication du rapport de la Cour. Il s'agit de l'outil Inscol. Sa mise en œuvre, en 2022, a nécessité une formation de l'ensemble des enseignants. Il est nominal et permet de suivre les cas dès les prémices jusqu'à la fin. Il s'agit d'un véritable outil de signalement (recommandation 4).
- Depuis 2022, la plateforme « Vie et climat scolaire » centralise les formations, le monitoring (via l'application Inscol) et est garante de

l'harmonisation des pratiques entre les établissements par la mise en place d'ateliers et de formations. Un nouvel outil a également été élaboré pour remplacer le « protocole d'intervention » qui était difficile à utiliser pour la plupart des enseignants. Cet outil s'intitule « mode opératoire » (recommandation 5).

- Il existe désormais une directive qui régit les relations entre l'enseignement obligatoire et le GIAP (recommandation 6).

Au 31 décembre 2022, toutes les recommandations émises par la Cour ont été mises en place.

No 151 Politique de lutte contre le harcèlement entre élèves en milieu scolaire					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
151-R1	Renforcer la formation initiale et/ou continue axée sur les dimensions du climat scolaire et les compétences psychosociales.	nd	DRH DG DRH chargée de la coordination DIP-IUFE	31.08.2022	Fermé
151-R2	Renforcer les formations axées sur la transversalité des enseignements.	nd	DRH DG	31.08.2022	Fermé
151-R3	Renforcer et pérenniser les connaissances relatives au harcèlement.	nd	DRH DG SSEJ SMS	31.08.2022	Fermé
151-R4	Améliorer le monitoring du phénomène.	nd	DGEO DGESII DGOEJ SRED	31.08.2022	Fermé
151-R5	Améliorer le pilotage de la politique publique.	nd	DGEO DGESII Groupe Vie et climat scolaire	31.08.2022	Fermé
151-R6	Améliorer la communication et la coordination entre acteurs.	nd	Groupe Vie et climat scolaire DGEO DGESII	31.08.2022	Fermé



N° 152 Évaluation des mesures volontaires en faveur de la biodiversité

rapport publié le 31 octobre 2019

No 152 Mesures volontaires en faveur de la biodiversité			
Recommandations proposées	5	Ouvert	4
		Fermé	1
		Refusé	-

Les cinq recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2022, une recommandation a été mise en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue.

Concernant les recommandations 2 à 5 ayant le statut « Ouvert », leur réalisation était conditionnée à l'acceptation du plan de biodiversité 2020-2030 de la stratégie biodiversité 2030. Ce plan a été adopté par le Conseil d'État le 10 juin 2020, ce qui permet à l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) de confirmer que le délai de mise en œuvre fixé au 31 décembre 2023 sera tenu.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2022 ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 152 Mesures volontaires en faveur de la biodiversité					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
152-R1	Mettre en œuvre des mesures volontaires favorables à la biodiversité.	nd	OCBA OCGC	Mise en œuvre de manière continue	Fermé
152-R2	Renforcer les efforts en termes de communication et de sensibilisation de la population.	nd	OCAN	31.12.2023	Ouvert
152-R3	Accompagner les services techniques afin de faciliter l'entretien extensif des espaces verts.	nd	OCAN	31.12.2023	Ouvert
152-R4	Concevoir des mesures volontaires en faveur de la biodiversité en cherchant à créer un réseau écologique communal.	nd	OCAN	31.12.2023	Ouvert
152-R5	Développer les outils nécessaires à l'accompagnement des communes lors de la planification, de la conception et du suivi des mesures en faveur de la biodiversité.	nd	OCAN	31.12.2023	Ouvert



N° 153 Audit de performance du Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)

rapport publié le 7 novembre 2019

No 153 Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)			
FCAC			
Recommandations proposées	13	Ouvert	4
		Fermé	9
		Refusé	-
FMAC			
Recommandations proposées	12	Ouvert	-
		Fermé	12
		Refusé	-

Vingt-cinq recommandations ont été émises par la Cour des comptes et acceptées par le FCAC et le FMAC.

Au 31 décembre 2022, **concernant le FCAC**, neuf recommandations sur treize ont été mises en œuvre, dont quatre durant la période sous revue. Trois autres recommandations étaient échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance entre le 30 juin 2023 et le 31 décembre 2026.

Les quatre recommandations mises en œuvre depuis le dernier suivi concernent les mesures suivantes :

- Une stratégie pour la période 2022-2028 a été formalisée. Elle fait le lien entre la politique du FCAC et les lignes directrices de la politique culturelle cantonale. Elle a été validée par le département le 20 décembre 2021 (recommandation 1) ;
- Une proposition de modification de la LFCAC a été déposée au Grand Conseil, le 1^{er} février 2023 (PL 13251), afin d'élargir le cercle des bénéficiaires potentiels de prêts d'œuvres (recommandation 7) ;
- La collection du FCAC, en tant qu'ensemble, a été approuvée comme un bien culturel d'importance nationale par le Conseil fédéral en octobre 2021. Elle est inscrite depuis lors à l'inventaire fédéral comme objet A (n° PBC 8758). De plus, la liste des œuvres prioritaires a été communiquée

aux forces d'intervention (pompiers, protection civile) afin de faciliter une éventuelle évacuation d'objets en cas d'urgence (recommandation 12) ;

- Le conseiller administratif de la Ville de Genève et le conseiller d'État en charge de la culture ont effectué une déclaration d'intention sur la pertinence et la complémentarité des fonds d'art contemporain du canton et de la Ville de Genève en date du 23 décembre 2021. Ils se positionnent sur le maintien des deux fonds sur le territoire genevois, en précisant les axes propres à chacun (recommandations 24 et 25).

Les recommandations reportées concernent la mise en ligne numérique de l'ensemble des œuvres de la collection du FCAC, la mise à disposition d'un lieu de stockage adéquat, et l'ajustement de la valeur d'actif des œuvres du FCAC.

La recommandation en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2022, n'a pas fait l'objet d'un suivi.



Au 31 décembre 2022, **concernant le FMAC**, les douze recommandations ont été mises en œuvre et fermées durant la période sous revue.

Ont notamment été prises les mesures suivantes :

- Une « *Politique d'acquisition des musées et des institutions patrimoniales* » a été formalisée (recommandation 13) ;
- Le FMAC est désormais financé essentiellement par un crédit d'investissement pluriannuel. Le règlement relatif au « *Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève* » (R-FMAC, LC 21 253) a été adopté par le Conseil municipal le 9 mars 2022 (recommandation 14) ;
- Les processus suivants ont été développés ou mis à jour pour :
 - La commande publique (recommandation 16) ;
 - L'acquisition des œuvres mobiles (recommandation 17) ;
 - La diffusion des œuvres mobiles (recommandation 18) ;
 - L'inventaire, le récolement et la restauration des œuvres (recommandation 21) ;
- Pour la diffusion des œuvres mobiles, le FMAC bénéficie désormais de son espace de médiation et de présentation des œuvres de la collection au Carré vert (recommandation 19) ;
- La liste des bénéficiaires de prêts pour les œuvres mobiles de la collection du FMAC a été élargie, notamment auprès « *des entreprises et entités à but commercial et accessibles au public* » (recommandation 20) ;
- Une analyse sur la méthode de valorisation des œuvres mobiles du FMAC pour la couverture d'assurance a été réalisée. Il en ressort que la valeur des collections du FMAC est estimée à 34 millions F, et qu'elle est ainsi couverte par le montant maximal assuré de 300 millions F par sinistre (recommandation 23).

No 153 Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)					
FCAC					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
153a-R1	Définir et formaliser une stratégie pour le FCAC et s'interroger sur l'articulation entre les buts du fonds.	Modéré	Responsable FCAC et direction générale OCCS	31.12.2021	Fermé
153a-R2	Définir et mettre en œuvre un code de déontologie spécifique à l'activité du FCAC.	Modéré	Responsable FCAC et direction générale OCCS en collaboration pour le point 2 avec le groupe pour la philanthropie	31.12.2020	Fermé
153a-R3	Mettre à jour le processus d'acquisition et mettre en place une revue ponctuelle des acquisitions afin de s'assurer de la mise en œuvre du processus.	Modéré	Responsable FCAC	31.12.2020	Fermé
153a-R4	Rendre obligatoire la signature d'une convention de cession de droits.	Modéré	Responsable FCAC	31.12.2019	Fermé
153a-R5	Respecter les dispositions légales concernant les attributions de la Commission consultative.	Mineur	Responsable FCAC	30.06.2020	Fermé
153a-R6	Mettre en place un plan d'action pour développer la diffusion des œuvres mobiles.	Mineur	Responsable FCAC	31.12.2021 report 31.12.2024	Ouvert
153a-R7	Redéfinir la liste des institutions pouvant bénéficier d'un prêt des œuvres mobiles du FCAC.	Modéré	Responsable FCAC et direction générale OCCS	30.06.2021 report 30.06.2022	Fermé
153a-R8	Mettre en place un plan d'action pour la restauration des œuvres mobiles et des commandes d'œuvres dans l'espace public.	Modéré	Responsable FCAC	31.12.2024	Ouvert
153a-R9	Disposer d'un lieu de stockage adéquat.	Significatif	Responsable FCAC	31.03.2021 30.06.2022 report 31.12.2026	Ouvert
153a-R10	Finaliser l'inventaire des œuvres d'art de la collection du FCAC et ajuster leur valeur d'actif.	Modéré	Responsable FCAC et pour le dernier point direction générale OCCS et direction du patrimoine	31.12.2022 report 30.06.2023	Ouvert
153a-R11	Réaliser une analyse quant à la couverture des risques de vandalisme liés aux œuvres dans l'espace public.	Modéré	Responsable FCAC et responsable finances OCCS	30.06.2020 report 30.09.2020	Fermé
153a-R12	Réaliser une analyse des œuvres du FCAC devant figurer dans l'inventaire de la Confédération en application de la LPBC.	Mineur	Responsable FCAC	30.06.2021 report 31.12.2021	Fermé
153a-R25	Répondre à la modification constitutionnelle (art. 216).	Mineur	Magistrats chargés de la culture et, à leur gré, directions concernées	31.12.2021	Fermé



No 153 Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)					
FMAC					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
153b-R13	Définir et formaliser une stratégie pour le FMAC et s'interroger sur l'articulation entre les buts du fonds.	Mineur	SEC	30.06.2020 30.09.2020 report 31.12.2021	Fermé
153b-R14	Redéfinir les modalités d'alimentation du fonds.	Mineur	SEC/Dir Fin	31.12.2020 report 31.12.2021	Fermé
153b-R15	Analyser la pertinence du compte transitoire.	Mineur	SEC/Dir Fin	31.12.2020 report 31.12.2021	Fermé
153b-R16	Formaliser un processus pour les commandes d'œuvres dans l'espace public.	Mineur	SEC/DCS	30.06.2021 report 31.12.2021	Fermé
153b-R17	Mettre à jour le processus d'acquisition et mettre en place une revue ponctuelle des acquisitions afin de s'assurer de la mise en œuvre du processus.	Mineur	SEC/DCS	30.06.2021 report 31.12.2021	Fermé
153b-R18	Formaliser un processus pour la diffusion des œuvres mobiles.	Mineur	SEC	30.06.2021 report 31.12.2021	Fermé
153b-R19	Mettre en place un plan d'action pour la diffusion des œuvres mobiles afin de mettre en valeur la collection du FMAC.	Mineur	SEC	31.12.2021	Fermé
153b-R20	Redéfinir la liste des institutions pouvant bénéficier d'un prêt des œuvres mobiles du FMAC.	Mineur	SEC	30.06.2021 report 31.12.2021	Fermé
153b-R21	Formaliser un processus pour l'inventaire, le récolement et la restauration des œuvres d'art du FMAC.	Mineur	SEC / DFL	31.12.2021	Fermé
153b-R22	Mettre en place un plan d'action pour la restauration des œuvres mobiles et des œuvres dans l'espace public	Modéré	SEC	31.12.2021	Fermé
153b-R23	Réaliser une analyse quant à la valorisation monétaire des œuvres de la collection du FMAC.	Mineur	SEC/CMAI	31.12.2021	Fermé
153b-R24	Répondre à la modification constitutionnelle (art. 216).	Mineur	DCS	31.12.2021	Fermé



N° 154 Audit de légalité et de gestion des indemnités horaires versées par la Ville de Genève

rapport publié le 21 novembre 2019

No 154 Indemnités horaires versées par la Ville de Genève			
Recommandations proposées	8	Ouvert	3
		Fermé	4
		Refusé	1

Sur les huit recommandations émises par la Cour des comptes, sept ont été acceptées et une a été refusée.

Au 31 décembre 2022, quatre recommandations ont été mises en œuvre, dont deux fermées durant la période sous revue. Trois recommandations étaient par ailleurs échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024.

Les deux recommandations mises en œuvre depuis le dernier suivi concernent les mesures suivantes :

- Le nouveau règlement sur les inconvénients de service horaires (LC 21 152.22) a été adopté par le Conseil administratif le 7 décembre 2022. Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023, il s'applique à l'ensemble des membres du personnel de l'administration municipale, à l'exception du personnel de scène du Grand Théâtre de Genève (art. 2 al. 1 du règlement). Préalablement à son entrée en vigueur, les travaux suivants avaient été entrepris :
 - Suppression des indemnités sans fondement juridique ;
 - Identification de l'éventuelle composante « horaire » existante au sein de certaines indemnités de fonction ;
 - Adaptation du montant des indemnités « forfaitaires » pour horaires irréguliers et pour services de piquet ;
 - Définition des rôles et responsabilités de la DRH et des services en matière notamment de contrôles liés aux indemnités horaires (recommandation 3).
- Une procédure de contrôle des indemnités horaires a été rédigée. Par ailleurs, les responsables de contrôle interne des départements ont

procédé à des contrôles de deuxième niveau concernant les indemnités saisies et validées par les services (recommandation 7).

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2022 ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 154 Indemnités horaires versées par la Ville de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
154-R1	Finaliser le projet de règlement en lien avec les articles 19 et 20 du règlement en lien avec la soumission des indemnités horaires aux cotisations du deuxième pilier.				Refusé
154-R2	Adopter le projet de règlement sur les inconvénients de services horaires dans les meilleurs délais.	Significatif	Conseil administratif	26.06.2019	Fermé
154-R3	Définir rapidement les modalités de mise en œuvre du nouveau règlement.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2020 report 01.07.2022	Fermé
154-R4	Réduire les inconvénients de service horaires par une meilleure organisation du temps de travail.	Mineur	Conseil administratif	31.12.2020 31.12.2022 report 31.12.2023	Ouvert
154-R5	S'assurer du respect des dispositions prévues dans le RATT.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2021 report 31.12.2023	Ouvert
154-R6	Concevoir un système d'information et un environnement de contrôle performant et répondant aux besoins des services.	Significatif Majeur	DSIC Départements Services	30.06.2021 30.06.2022 report 31.12.2024	Ouvert
154-R7	Mettre en place des contrôles permettant le respect des dispositions prévues en matière de gestion des indemnités horaires.	Significatif Majeur	Conseil administratif Départements	31.05.2021 report 30.06.2022	Fermé
154-R8	Suspendre les indemnités indues.	Significatif Majeur	Conseil administratif	31.05.2020	Fermé



N° 155 Audit de légalité et de gestion des camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation

rapport publié le 21 novembre 2019

No 155 Camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation			
Recommandations proposées	8	Ouvert	3
		Fermé	5
		Refusé	-

Les huit recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2022, cinq recommandations ont été mises en œuvre, dont deux fermées durant la période sous revue.

Les deux recommandations mises en œuvre depuis le dernier suivi concernent les mesures suivantes :

- La direction générale de l'enseignement obligatoire a été dotée d'un budget lui permettant de respecter les modifications de la LIP³ et ainsi de maintenir les camps de ski sans avoir recours à des sources de financement alternatives. Il conviendra toutefois de réévaluer ce budget lorsqu'une politique et des objectifs stratégiques auront été définis, conformément à la recommandation 1 (recommandation 2) ;
- Un guide pratique a été élaboré et est à disposition du corps enseignant (sur l'intranet) depuis janvier 2023. Celui-ci constitue une aide pour l'organisation des camps, en particulier pour ce qui concerne les aspects de sécurité, financiers et comptables. Ce guide sera périodiquement mis à jour (recommandation 3).

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2022, ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 155 Camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
155-R1	Définir une politique et établir les objectifs stratégiques.	Modéré	DGEO	Au plus tard rentrée 2021 report 30.09.2023	Ouvert
155-R2	Identifier les sources de financement.	Modéré	DGEO	Au plus tard rentrée 2021 report 30.09.2023	Fermé
155-R3	Élaborer un guide pratique.	Modéré	DGEO	Rentrée 2020 pour le guide des mesures de sécurité Au plus tard rentrée 2021 pour les autres points report 30.09.2022	Fermé
155-R4	Instaurer un pilotage et une surveillance appropriés.	Modéré	DGEO	Au plus tard rentrée 2021 30.09.2022 report 30.09.2023	Ouvert
155-R5	Respecter les principes de droit comptable.	Modéré	DGEO	Au plus tard rentrée 2020	Fermé
155-R6	Veiller à l'application des règles d'allocation des subventions jeunesse et sport.	Mineur	DGEO	Au plus tard rentrée 2021	Fermé
155-R7	Rendre obligatoire l'utilisation du compte bancaire du CO.	Mineur	DGEO	Au plus tard rentrée 2021	Fermé
155-R8	Revoir les conditions d'utilisation des subventions communales.	Mineur	DGEO	Au plus tard rentrée 2021 report 30.09.2023	Ouvert

³ Voir la loi 12475 du 25 février 2022 pour de plus amples informations.



N° 156 Audit de gestion sur les grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon

rapport publié le 13 décembre 2019

No 156 Gestion des grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon			
Recommandations proposées	6	Ouvert	4
		Fermé	2
		Refusé	-

Les six recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2022, deux recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue.

La recommandation mise en œuvre concerne le vote d'une délibération visant à permettre l'engagement de cinq collaborateurs en contrat de durée déterminée, au fur et à mesure des besoins (recommandation 3).

Les recommandations ouvertes sont échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2023. Le Conseil administratif a informé la Cour des travaux en cours pour la réalisation des recommandations. Les démarches entreprises prennent du temps parce qu'elles font appel à des tiers (Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), commune de Plan-les-Ouates) et/ou nécessitent des compétences dont la commune ne dispose pas en interne.

Les recommandations en statut « Ouvert » pour lesquelles un report de délai a été demandé n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 156 Gestion des grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
156-R1	Définir une stratégie complète pour l'écoParc et la communiquer.	Significatif	Conseil administratif	31.05.2020 31.05.2022 report 31.12.2023	Ouvert
156-R2	Prévoir une suppléance au poste de responsable du pôle aménagement et durabilité.	Majeur	Conseil administratif	31.03.2020	Fermé
156-R3	Anticiper les besoins futurs de l'administration pour la réalisation des quartiers.	Modéré	Conseil administratif	31.12.2020 report 31.12.2021	Fermé
156-R4	Affiner les prévisions financières.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2021 report 31.12.2023	Ouvert
156-R5	Mutualiser les coûts des infrastructures sportives et culturelles avec d'autres communes.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2022 report 31.12.2023	Ouvert
156-R6	Profiter des synergies possibles avec d'autres communes dans les coûts de fonctionnement.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2022 report 31.12.2023	Ouvert



N° 157 Audit de gestion sur la gestion de l'eau potable

rapport publié le 13 décembre 2019

No 157 Gestion de l'eau potable			
Recommandations proposées	11	Ouvert	7
		Fermé	4
		Refusé	-

Les onze recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2022, quatre recommandations ont été mises en œuvre, dont deux depuis le dernier suivi. Cinq autres recommandations ont fait l'objet d'un report d'échéance entre le 30 juin 2023 et le 31 décembre 2024.

Les deux recommandations mises en œuvre au 31 décembre 2022 concernent les mesures suivantes :

- Le schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) manquant pour le territoire Champagne – La Laire a été adopté par le Conseil d'État le 6 juillet 2022. Une réflexion en cours pourrait amener à reconsidérer le format et la périodicité des SPAGES (recommandation 2) ;
- Une plateforme d'échanges entre le SCAV et SIG a été mise en place pour répertorier l'ensemble des plaintes relatives à la qualité de l'eau potable pour l'ensemble du canton. Une première version de cet instrument est opérationnelle depuis le début de l'année 2023 (recommandation 7).

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2022 ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 157 Gestion de l'eau potable					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
157-R1	Définir une planification directrice en matière d'eau potable à l'échelon du Grand Genève.	Significatif	OCEau - DG en collaboration avec SAEF - GG CTEau GLCT env	31.12.2021 31.12.2022 31.12.2023 report 31.12.2024	Ouvert
157-R2	Définir et mettre à jour les schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE).	Modéré	OCEau - SPDE OCEAU	31.12.2020 report 31.12.2023 Un SPAGE révisé par année, 2021-2026	Fermé
157-R3	Achever le travail de clarification des rôles et responsabilités des acteurs cantonaux en matière de gestion de l'eau potable.	Mineur	SCAV	31.12.2020	Fermé
157-R4	Se déterminer quant à une modification de la base légale cantonale relative à la protection des eaux souterraines.	Modéré	GESDEC en collaboration avec SAJE	30.09.2022 report 31.12.2024	Ouvert
157-R5	Établir un plan d'action concernant la dépollution et la protection de la nappe du Genevois.	Significatif	GESDEC en collaboration avec SIG et Commission nappe	30.06.2023 report 31.12.2023	Ouvert
157-R6	Définir un plan d'analyse en temps de crise et le financement nécessaire.	Modéré	SCAV	31.12.2021	Fermé
157-R7	Tenir un historique des réclamations clients concernant la qualité de l'eau potable.	Mineur	SCAV	31.12.2020 report 31.12.2021	Fermé
157-R8	Faire approuver par les autorités cantonales les plans d'approvisionnement en eau potable en temps de crise.	Modéré	OCEau/SECOE en collaboration avec l'OCPAM et SIG	31.12.2023	Ouvert
157-R9	Mener une analyse sur la prise en compte des possibilités d'approvisionnement de secours à l'échelle de l'agglomération.	Modéré	OCEau - DG	31.12.2024 report 31.12.2023	Ouvert
157-R10	Établir une analyse de l'ensemble des coûts cantonaux en matière de gestion de l'eau potable et définir un plan cohérent d'utilisation des recettes.	Modéré	OCEau - DG	30.06.2024 31.12.2022 report 31.12.2023	Ouvert
157-R11	Mener une réflexion quant à la tarification de l'eau potable au regard des exigences environnementales.	Modéré	OCEau - SPDE	31.12.2022 report 31.12.2024	Ouvert



N° 158 Audit de légalité et de gestion du **traitement du vote par correspondance dans les locaux du service des votations et élections (SVE)**

rapport publié le 27 février 2020

No 158 Traitement du vote par correspondance dans les locaux du service des votations et élections (SVE)			
Recommandations proposées	12	Ouvert	1
		Fermé	11
		Refusé	-

Les douze recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2022, onze recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue.

La Commission électorale cantonale a renforcé considérablement ses contrôles en intégrant des travaux tout au long du processus de vote par correspondance. Elle a également mis en place un système d'amélioration continue des contrôles à la suite des constats effectués lors de chaque scrutin (recommandation 10).

La recommandation en statut « Ouvert » dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2022 n'a pas fait l'objet d'un suivi.

No 158 Traitement du vote par correspondance dans les locaux du service des votations et élections (SVE)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
158-R1	Concrétiser la réflexion stratégique.	Significatif	CHA/DSOV	31.10.2020	Fermé
158-R2	Mettre en place un système d'information pour piloter le vote par correspondance.	Modéré	DSOV	31.12.2024	Ouvert
158-R3	Établir des rapports d'incident.	Mineur	SVE	09.02.2020	Fermé
158-R4	Compléter les directives et procédures internes.	Mineur	SVE/CI	30.06.2020	Fermé
158-R5	Renforcer le dispositif de communication des informations descendant et ascendant.	Modéré	DSOV/SVE/CHA	30.06.2020	Fermé
158-R6	Améliorer la gestion du personnel fixe et auxiliaire.	Modéré	DSOV/SVE/CHA	30.06.2020	Fermé
158-R7	Tenir les dossiers du personnel auxiliaire de manière complète et à jour.	Mineur	RH/CHA	31.12.2020	Fermé
158-R8	Respecter les normes de sécurité en matière d'incendie.	Significatif	DSOV/CHA	30.05.2020 report 31.12.2020	Fermé
158-R9	Mettre à disposition du SVE des locaux lui permettant de réaliser ses missions de manière adéquate.	Significatif	DSOV/CHA	Processus OCBA	Fermé
158-R10	Renforcer les activités de contrôle du processus de traitement des votes par correspondance.	Mineur	CEC	31.12.2020 report 30.06.2022	Fermé
158-R11	Accroître la visibilité de la CEC.	Mineur	CEC	31.12.2020	Fermé
158-R12	Renforcer la formalisation des observations de la CEC.	Mineur	CEC	31.12.2020	Fermé



N° 159 Évaluation de la **protection du patrimoine** *rapport publié le 19 mai 2020*

No 159 Évaluation de la protection du patrimoine			
Recommandations proposées	3	Ouvert	2
		Fermé	1
		Refusé	-

Les trois recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2022, une recommandation a été mise en œuvre et fermée durant la période sous revue. L'office du patrimoine et des sites a en effet renforcé la mise à disposition d'information sur le patrimoine et sa conservation en faisant de la sensibilisation une tâche à part entière, de manière à atteindre tant le grand public que les propriétaires et leurs mandataires, les communes et les institutions de formation (recommandation 1).

La mise en œuvre des autres recommandations est en bonne voie. Elles ont fait l'objet d'un report de délai et restent en statut « Ouvert » :

- Une stratégie de protection sur la base d'une analyse territoriale pourra être élaborée lorsque le recensement architectural cantonal sera achevé fin 2023. Diverses démarches sont déjà en cours pour préciser la portée des différentes mesures ;
- Le renforcement de la dimension patrimoniale en amont du processus de densification se concrétise à la fois en zone ordinaire (en particulier pour la zone 5 : stratégie, marche à suivre, renforcement du rôle des communes) et en zone de développement (création d'un pôle patrimoine et

aménagement co-piloté par les offices du patrimoine et de l'urbanisme avec participation de l'OCAN). En outre, l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) est désormais pris en compte dans la planification cantonale. Encore plus en amont, la protection du patrimoine est intégrée dans la vision territoriale transfrontalière (VTT) qui aboutira à la révision du plan directeur cantonal.

No 159 Évaluation de la politique publique de protection du patrimoine					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
159-R1	Intensifier et rendre plus accessible l'information sur le patrimoine et sa conservation.	Élevée	OPS	30.06.2021 report 30.09.2022	Fermé
159-R2	Développer une stratégie de protection sur la base d'une analyse territoriale.	Très élevée	OPS (+ OU)	31.12.2020 31.12.2022 report 31.12.2023	Ouvert
159-R3.1	Renforcer la dimension patrimoniale en amont du processus de densification en zone ordinaire.	Élevée	OU	31.12.2020 31.12.2022 report 31.03.2023	Ouvert
159-R3.2	Renforcer la dimension patrimoniale en amont du processus de densification en zone de développement.	Élevée	OU (+OPS)	31.12.2020 31.12.2022 report 31.12.2023	Ouvert



N° 160 Évaluation du **dispositif Espace entreprise** *rapport publié le 23 juin 2020*

No 160 Évaluation du dispositif Espace entreprise			
Recommandations proposées	13	Ouvert	6
		Fermé	5
		Refusé	2

Sur les treize recommandations émises par la Cour des comptes, onze ont été acceptées et deux ont été refusées.

Au 31 décembre 2022, cinq recommandations ont été mises en œuvre, dont trois fermées durant la période sous revue. Cinq autres recommandations ont fait l'objet d'un report d'échéance entre le 31 décembre 2023 et la rentrée 2025.

Les trois recommandations mises en œuvre au 31 décembre 2022 concernent les mesures suivantes :

- La facturation des prestations réalisées à l'interne de l'État. La directive transversale relative à la facturation interne a été revue. Elle comprend une grille décisionnelle et tarifaire qui permet de chiffrer les prestations pour les clients étatiques et associatifs (recommandation 9) ;
- La procédure de tarification des mandats externes. Un audit interne a été réalisé afin de déterminer une typologie des différents clients auxquels une grille tarifaire est appliquée (recommandation 10) ;
- La réglementation du statut de la rémunération des apprentis en formation professionnelle initiale plein temps. La nouvelle ordonnance fédérale sur la formation professionnelle commerciale, qui entre en vigueur à la rentrée 2023, prévoit différentes variantes quant à la pratique professionnelle. L'option choisie par le canton est la variante en école à plein temps. L'Espace entreprise est ainsi apparenté à une école, et non à une entreprise. Il s'agit d'une dérogation, au sens de l'article 10 al. 5 de l'Orfo 2023, qui a été approuvée par les différents partenaires. La nouvelle directive interne clarifie le statut de l'apprenti dans la filière plein temps et ne prévoit pas de le rémunérer pour sa pratique professionnelle, étant

donné que l'Espace entreprise est assimilé à une école (recommandation 13).

Les recommandations reportées concernent la soumission d'un dossier de candidature à l'entrée de la formation professionnelle commerciale initiale, la collaboration au sein de la CFPcom, l'augmentation des mandats et stages externes, la prise en compte de l'ensemble des compétences optionnelles relatives aux exigences de la certification et l'adaptation des infrastructures de l'Espace entreprise aux besoins de la formation. Bien que ces recommandations n'aient pas encore pu être mises en œuvre, d'importants travaux ont déjà été réalisés.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2022, ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.



No 160 Évaluation du dispositif Espace Entreprise					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
160-R1	Améliorer l'information sur la formation professionnelle commerciale au cycle d'orientation.				Refusé
160-R2	Favoriser des conditions de choix plus ouvertes.	Très élevée	EO-OFPC	Réalisée	Fermé
160-R3	Soumettre l'entrée de la formation professionnelle commerciale initiale plein temps au dépôt d'un dossier.	Moyenne	ESII	Rentrée 2021 31.08.2023- Report Rentrée 2025	Ouvert
160-R4	Repenser la collaboration au sein du CFPCom.	Faible	ESII	Rentrée 2022 Report Rentrée 2024	Ouvert
160-R5	Reconnaître le modèle de stage proposé par l'Espace entreprise et en améliorer la communication.	Moyenne	ESII-DAJ	Rentrée 2021	Fermé
160-R6	Augmenter le nombre de mandats et de stages externes et renforcer le soutien du DIP dans le travail de prospection mené par l'Espace entreprise.	Élevée	ESII	Rentrée 2022 Report 31.12.2024	Ouvert
160-R7	S'assurer que les stages de l'Espace entreprise puissent couvrir l'ensemble des compétences optionnelles relatives aux exigences de la certification.	Élevée	ESII	Rentrée 2021 30.06.2022 Report Rentrée 2024	Ouvert
160-R8	Adapter les infrastructures de l'Espace entreprise aux besoins de la formation.	Moyenne	ESII-DOSI/SEM-DLOG	Rentrée 2022 Report 31.12.2023	Ouvert
160-R9	Facturer les prestations réalisées à l'interne de l'État.	Moyenne	ESII-DirFin	Rentrée 2021 Report 30.06.2022	Fermé
160-R10	Reconsidérer la procédure de tarification des mandats.	Moyenne	ESII-DirFin	Rentrée 2021 Report 30.06.2022	Fermé
160-R11	Consolider la présence d'Espace entreprise dans les domaines de la communication, du marketing et des relations publiques.				Refusé
160-R12	Redéfinir le modèle de formation plein temps.	Très élevée	ESII	Rentrée 2023	Ouvert
160-R13	Réglementer le statut de la rémunération des apprentis en formation professionnelle initiale plein temps.	Élevée	ESII	Rentrée 2022	Fermé



N° 161 Audit de légalité et de gestion portant sur la **Gouvernance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)**

rapport publié le 19 novembre 2020

No 161 Gouvernance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)			
Recommandations proposées	14	Ouvert	4
		Fermé	9
		Refusé	1

Sur les quatorze recommandations émises par la Cour des comptes, treize ont été acceptées et une a été refusée.

Au 31 décembre 2022, **concernant le département de la culture et de la transition numérique (DCTN)**, deux recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue. Par ailleurs, une recommandation échue a fait l'objet d'un report d'échéance au 31 octobre 2023.

La recommandation reportée concerne la définition de la haute surveillance de la Ville de Genève dont le projet de règlement doit encore être validé par le Comité des directions de département.

Au 31 décembre 2022, **concernant la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)**, sept recommandations ont été mises en œuvre, dont trois durant la période sous revue.

Les trois recommandations mises en œuvre depuis le dernier suivi concernent les mesures suivantes :

- Un processus et une matrice des risques ont été établis pour les activités RH, IT et billetterie. Le Bureau du Conseil de Fondation a pris acte de la mise en œuvre du système de contrôle interne lors de sa séance du 13 mai 2022 (recommandation 12) ;
- Une charte éthique a été rédigée et validée par le Conseil de Fondation en date du 8 avril 2022. Cette charte prend sa source dans le document de stratégie du GTG, qui a servi de socle pour réfléchir aux valeurs de

l'institution en adéquation avec la mission et la vision du GTG (recommandation 13) ;

- Une directive sur les conflits d'intérêts a été rédigée et validée par le Conseil de Fondation le 8 avril 2022 (recommandation 14).

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2022 n'ont pas fait l'objet d'un suivi.



No 161 Gouvernance de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG)					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
161-R1	Définir une politique culturelle.	Très élevée	OCCS	31.05.2023	Ouvert
161-R2	Finaliser la convention de subventionnement entre la FGTG et la Ville de Genève.	Élevée	DCTN	31.12.2020	Fermé
161-R3	Préciser le rôle de haute surveillance de la Ville de Genève vis-à-vis de la FGTG.	Très élevée	CA/LEX avec DCTN	31.03.2024 31.12.2024 report 31.10.2023	Ouvert
161-R4	Mettre en place un groupe de réflexion sur un statut du personnel unique.	Très élevée	DCTN	31.12.2020	Fermé
161-R5	Formaliser une stratégie de la FGTG.	Très élevée	Conseil de fondation	6 mois	Fermé
161-R6	Réviser le statut et le règlement intérieur de la FGTG.	Élevée	CF (CA, CM ; Grand Conseil)	2 à 3 ans suivant les délais d'approbation des autorités compétentes	Ouvert
161-R7	Revoir l'organisation de la direction de la FGTG.				Refusé
161-R8	Présenter au Conseil de fondation la programmation artistique et le budget annuel suffisamment tôt.	Très élevée	Direction	dès le 31.05.2022	Fermé
161-R9	Formaliser une programmation et un budget pluriannuels.	Très élevée	Direction	Environ 6 mois, dans le cadre de l'élaboration de la convention quadriennale	Fermé
161-R10	Établir un budget et un suivi global de l'ensemble des activités du GTG.	Élevée	Direction	Selon les délais de la Ville concernant la dématérialisation des flux financiers	Ouvert
161-R11	Revoir le processus d'analyse des risques.	Élevée	Direction / Conseil de fondation	En cours	Fermé
161-R12	Développer le SCI au sein de l'ensemble de l'institution pour les activités clés.	Élevée	Direction / Conseil de fondation	En continu	Fermé
161-R13	Rédiger une charte éthique.	Élevée	Direction / Conseil de fondation	Environ un an	Fermé
161-R14	Réglementer la gestion des liens et des conflits d'intérêts.	Élevée	Direction / Conseil de fondation	Environ un an et demi	Fermé



N° 162 Audit de conformité et de gestion portant sur l'origine et l'utilisation des financements dédiés à la recherche au sein de l'Université de Genève

rapport publié le 17 décembre 2020

No 162 L'origine et l'utilisation des financements dédiés à la recherche au sein de l'Université de Genève			
Recommandations proposées	7	Ouvert	7
		Fermé	-
		Refusé	-

Les sept recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2022, aucune des six recommandations échues n'a été mise en œuvre, raison pour laquelle elles ont fait l'objet d'un report de délai. Bien que la Cour regrette ce constat, elle relève qu'un travail important est en cours afin de mettre en œuvre les sept recommandations et encourage l'UNIGE à poursuivre ses efforts.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2022 ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 162 Origine et utilisation des financements dédiés à la recherche au sein de l'Université de Genève					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
162-R1	Mettre en place des contrôles en matière de recherches sur les êtres humains.	Moyenne	VR Recherche	31.12.2022 report 31.12.2024	Ouvert
162-R2	Revoir le concept d'analyse des risques des projets de recherche.	Très élevée	VR Recherche	31.12.2021 report 30.06.2023	Ouvert
162-R3	S'assurer du respect du processus de validation des projets de recherche.	Élevée	VR Recherche	31.12.2021 report 30.06.2023	Ouvert
162-R4	Renforcer le dispositif de contrôle concernant le bien-fondé des dépenses.	Moyenne	Chef comptable	30.06.2022 report 31.12.2023	Ouvert
162-R5	Communiquer davantage aux chercheurs les règles à appliquer en matière d'établissement des budgets.	Moyenne	Responsable du budget	31.12.2021 report 31.12.2023	Ouvert
162-R6	Définir des règles en matière de financement des coûts complets et établir des comptes d'exploitation par fonds de recherche selon cette même logique.	Élevée	Directeur DIFIN	30.06.2022 report 30.09.2023	Ouvert
162-R7	Améliorer la qualité des informations et le suivi des activités de recherche.	Élevée	VR Recherche	30.06.2023 report 30.06.2024	Ouvert



N° 163 Audit de performance portant sur le **Bureau de l'intégration des étrangers (BIE)**

rapport publié le 2 février 2021

No 163 Bureau de l'intégration des étrangers (BIE)			
Recommandations proposées	10	Ouvert	9
		Fermé	1
		Refusé	-

Les dix recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2022, une recommandation a été mise en œuvre et fermée durant la période sous revue. Le BIE a en effet réalisé une analyse des besoins et des solutions possibles pour développer ses outils informatiques. En particulier, une application spécifique pour la gestion de l'agenda intégration suisse (AIS) est opérationnelle depuis le début de l'année 2023. Elle permet notamment la production de statistiques « métier » et favorise une collaboration plus efficace avec l'ensemble des partenaires du BIE (recommandation 2).

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2022, ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 163 Bureau de l'intégration des étrangers (BIE)					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
163-R1	Donner un cap à la politique cantonale d'intégration des étrangers.	Très élevée	DCS/OAIS/BIE	31.12.2021 report 01.06.2023	Ouvert
163-R2	Développer des outils informatiques afin de permettre au BIE de réaliser un suivi fiable et efficient de ses activités.	Élevée	DCS/OAIS/BIE	31.12.2023	Fermé
163-R3	Définir une stratégie RH et revoir l'organisation du travail.	Élevée	DCS/OAIS/BIE	31.12.2021 report 01.06.2023	Ouvert
163-R4	Automatiser les tâches manuelles.	Élevée	BIE	31.12.2021 report 01.06.2023	Ouvert
163-R5	Améliorer la coordination du dispositif AIS et le suivi de la prise en charge des bénéficiaires.	Élevée	BIE	30.09.2021 report 01.06.2023	Ouvert
163-R6	Piloter l'activité du BIE.	Élevée	BIE	31.12.2021 report 01.03.2023	Ouvert
163-R7	Adapter la stratégie de subventionnement annuel.	Moyenne	BIE	31.12.2021 report 01.06.2023	Ouvert
163-R8	Convenir conjointement avec les organismes demandeurs d'objectifs et de critères d'évaluation des projets.	Moyenne	BIE	30.06.2022 report 01.06.2023	Ouvert
163-R9	Revoir la stratégie de contrôle des subventions.	Élevée	BIE	30.06.2022 report 01.06.2023	Ouvert
163-R10	Uniformiser les pratiques en matière d'évaluation des réalisations.	Élevée	BIE	31.12.2021 report 01.03.2023	Ouvert



N° 164 Audit de légalité et de gestion relatif au **dispositif de contrôle des subventions au sein de l'État de Genève**

rapport publié le 9 mars 2021

No 164 Dispositif de contrôle des subventions au sein de l'État de Genève			
Recommandations proposées	7	Ouvert	2
		Fermé	5
		Refusé	-

Les sept recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2022, cinq recommandations ont été mises en œuvre, dont cinq fermées durant la période sous revue. Deux recommandations étaient échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2023.

Les cinq recommandations mises en œuvre au 31 décembre 2022 concernent les mesures suivantes (recommandations 2 à 6) :

- La mise à jour des directives transversales EGE-02-04, EGE-02-07 et EGE-02-34 avec pour objectifs de prendre en compte les spécificités des financements ponctuels ou projets, l'harmonisation des travaux de contrôles au travers de listes uniformisées et la mise à jour des directives départementales ;
- L'analyse des besoins en ressources pour effectuer les opérations de contrôle qui a conclu que les ressources actuelles étaient suffisantes ;
- La prise en compte des pratiques actuelles du marché en matière de transmission des documents demandés par les départements aux entités bénéficiaires des subventions.

Les recommandations reportées concernent la refonte de la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) et de son règlement d'application (RIAF) qui sont toujours en cours auprès du Groupe LIAF et l'uniformisation

d'outils informatiques qui est dépendante des changements de structures administratives qui pourraient résulter du prochain changement de législation.

Les recommandations en statut « Ouvert », pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 164 Dispositif de contrôle des subventions au sein de l'Etat de Genève.					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
164-R1	Prendre en compte les spécificités des projets dans les bases légales et réglementaires.	Élevée	Groupe LIAF	30.06.2022 report 31.12.2023	Ouvert
164-R2	Compléter les directives transversales.	Élevée	Groupe LIAF	30.06.2022	Fermé
164-R3	Adapter les dispositions légales et réglementaires aux pratiques actuelles du marché.	Moyenne	Groupe LIAF	30.06.2022	Fermé
164-R4	Uniformiser le contenu des listes de contrôle au sein de l'État.	Élevée	Groupe LIAF	30.06.2022	Fermé
164-R5	Adapter la nature et la périodicité des contrôles au montant de la subvention octroyée.	Élevée	Groupe LIAF et départements	30.06.2022	Fermé
164-R6	Renforcer les ressources en matière de contrôle au sein de l'État.	Moyenne	Groupe LIAF et départements	30.06.2022	Fermé
164-R7	Uniformiser l'utilisation des outils au sein de l'État.	Élevée	Groupe LIAF	30.06.2022 report 31.12.2023	Ouvert



N° 165 Évaluation du chèque annuel de formation (CAF) rapport publié le 16 mars 2021

No 165 Évaluation du Chèque annuel de formation (CAF)			
Recommandations proposées	4	Ouvert	3
		Fermé	1
		Refusé	-

Les quatre recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2022, une recommandation a été mise en œuvre et fermée durant la période sous revue.

La recommandation mise en œuvre concerne le règlement d'exécution de la loi sur le revenu déterminant unifié (RRDU). Celui-ci a été modifié de manière à permettre au service des bourses et prêts d'étude (SBPE) de tenir compte de la situation financière la plus récente du demandeur ou de la demandeuse lors de l'examen d'octroi du chèque annuel de formation (recommandation 1). Afin de réduire le risque d'erreur et la charge de travail, une évolution du SI RDU est désormais envisagée pour améliorer le processus d'actualisation du RDU pour le SBPE et éviter la ressaisie des RDU actualisés dans Plexus.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2022, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 165 Evaluation du Chèque annuel de formation (CAF)					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
165-R1	Actualiser le RDU pour les personnes ayant connu une baisse de leur revenu.	Très élevée	OAIS	31.08.2021	Fermé
165-R2	Déterminer et formaliser les critères permettant de catégoriser « les formations ciblées sur un métier » prévues à l'article 9A alinéa 1 de la LFCA.	Moyenne	GDPFC & commission CAF	31.12.2023	Ouvert
165-R3	Encourager les instituts de formation à obtenir une certification et à développer leur offre de cours certifiants pour le public ayant un faible niveau de formation.	Moyenne	GDPFC & commission CAF	31.12.2023	Ouvert
165-R4	Revoir les indicateurs de suivi du CAF.	Faible	GDPFC & commission CAF	31.12.2023	Ouvert



N° 166 Évaluation portant sur l'animation socioculturelle – activités tout public et cohésion sociale

rapport publié le 6 mai 2021

No 166 Évaluation portant sur l'animation socioculturelle			
Recommandations proposées	7	Ouvert	5
		Fermé	2
		Refusé	-

Les sept recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2022, deux recommandations ont été mises en œuvre et fermées durant la période sous revue. Par ailleurs, une recommandation était échue et a fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2023.

Les deux recommandations mises en œuvre au 31 décembre 2022 concernent les mesures suivantes :

- La Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) a réalisé différentes actions visant à favoriser la mise en œuvre par les équipes d'accueils tout public délocalisés. Plusieurs formations ont permis de présenter des exemples concrets. Les possibilités de financement de ces activités vont être élargies par une modification du règlement du fonds d'appui à la cohésion sociale. Plusieurs équipes situées dans des communes/secteurs en développement ont bénéficié de ressources supplémentaires. Ces activités sont de plus en plus souvent promues dans les plans triennaux d'objectifs des conventions tripartites entre les associations de centres, les communes et le secrétariat général de la FASe. La fédération des centres de loisirs et de rencontre (FCLR) a également entrepris différentes actions de promotion auprès des comités (recommandation 1).
- Pour mieux intégrer l'animation socioculturelle dans une approche préventive de la cohésion sociale, la FASe a organisé différents événements suivis par un public élargi et diversifié, montrant que les différents partenaires sont de plus en plus conscients de l'importance

d'anticiper les dynamiques sociales des nouveaux quartiers et des territoires en transition. Cette thématique est elle aussi de plus en plus fréquente dans les plans triennaux d'objectifs, et même prépondérante dans certaines communes connaissant un important développement urbain (recommandation 7).

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2022, ou pour lesquelles un report de délai a été demandé n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 166 Evaluation portant sur l'animation socioculturelle					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
166-R1	Renforcer la capacité des centres à réaliser des accueils tout public délocalisés.	Élevée	SG FASe et FCLR	30.06.2023	Fermé
166-R2	Faciliter l'implication des habitants des quartiers concernés.	Élevée	SG FASe et FCLR	30.06.2023 report 31.12.2023	Ouvert
166-R3	Sensibiliser les différents partenaires à une utilisation constructive de la gestion de projets.	Moyenne	SG FASe	31.12.2022 report 31.12.2023	Ouvert
166-R4	Développer l'analyse des inégalités territoriales à l'échelle des centres.	Moyenne	SG/DCS	31.12.2023	Ouvert
166-R5	Mieux ancrer la dimension régionale de la FASe et son rôle en matière de cohésion sociale.	Moyenne	OAIS	30.06.2024	Ouvert
166-R6	Partager les tâches d'analyse à l'échelon régional.	Moyenne	Dir. op. SG FASe	30.06.2023 report 31.12.2023	Ouvert
166-R7	Mieux intégrer l'animation socioculturelle dans une approche préventive de la cohésion sociale.	Élevée	SG FASe	30.06.2023	Fermé



N° 167 Audit de conformité et de gestion portant sur la centrale cantonale d'appels sanitaires urgents (centrale 144)

rapport publié le 11 novembre 2021

No 167 Centrale 144			
Recommandations proposées	12	Ouvert	8
		Fermé	4
		Refusé	-

Les douze recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2022, quatre recommandations ont été mises en œuvre et fermées durant la période sous revue. Par ailleurs, huit recommandations étaient échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance, respectivement au 31 mars et 31 décembre 2023.

Les quatre recommandations mises en œuvre dans ce premier suivi concernent les mesures suivantes :

- La planification des transports urgents et de l'aide sanitaire associée pour la période 2020-2023 a été établie en 2022, mais n'a pas été approuvée formellement par le Conseil d'État vu son caractère rétrospectif. La planification de la période 2024-2027 est en cours de rédaction (recommandation 1) ;
- La commission consultative des transports urgents et de l'aide sanitaire associée (CCASU) a renforcé ses activités. Elle s'est réunie six fois en 2022 et s'est prononcée sur de multiples sujets, dont certains de portée stratégique telle que la planification préhospitalière (voir ci-dessus). Des groupes de travail ont été créés pour préparer les séances de la commission (recommandation 3) ;
- Les statistiques sont produites mensuellement depuis l'automne 2022 et sont transmises aux services d'ambulances (recommandation 8) ;
- La gestion des incidents a été formalisée dans le document « *Référentiel démarche qualité CASU-144* » en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 (recommandation 9).

Les recommandations en statut « Ouvert », pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 167 Centrale cantonale d'appels sanitaires urgents (centrale 144)					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
167-R1	Établir la planification des transports urgents et de l'aide sanitaire associée	Élevée	DGS	31.03.2022	Fermé
167-R2	Clarifier dans la convention les rôles et les responsabilités entre la DGS et les HUG	Élevée	DGS	30.06.2022 report 31.03.2023	Ouvert
167-R3	Valoriser les compétences disponibles dans la commission consultative des transports sanitaires urgents et de l'aide sanitaire associée (CCASU)	Moyenne	DGS	31.12.2021	Fermé
167-R4	Utiliser le groupe de suivi de l'exécution de la convention entre la DGS et les HUG	Moyenne	DGS	31.03.2022 report 31.12.2023	Ouvert
167-R5	Veiller à la formalisation des relations contractuelles	Moyenne	DGS / HUG	30.06.2022 report 31.03.2023	Ouvert
167-R6	S'assurer que la structure hiérarchique de la centrale 144 soit conforme aux exigences légales et conventionnelles	Moyenne	DGS / HUG	04.09.2022 report 31.03.2023	Ouvert
167-R7	Mettre en place un dispositif pour faire aboutir les projets de la centrale 144	Élevée	Centrale 144	31.12.2022 report 31.12.2023	Ouvert
167-R8	Produire les statistiques de manière à renforcer le pilotage et la surveillance de l'activité de la centrale 144	Élevée	Centrale 144	30.06.2022	Fermé
167-R9	Formaliser le processus de gestion des incidents de la centrale 144	Moyenne	Centrale 144	31.03.2022	Fermé
167-R10	Renforcer les contrôles qualité sur les activités de régulation et de répartition de la centrale 144	Moyenne	Centrale 144	30.09.2022 report 31.12.2023	Ouvert
167-R11	Compléter les protocoles médicaux et finaliser les procédures de la centrale 144	Moyenne	Centrale 144	31.12.2022 report 31.12.2023	Ouvert
167-R12	Gérer les liens d'intérêts de manière systématique	Élevée	HUG / Centrale 144	31.03.2022 report 31.03.2023	Ouvert



N° 168 Audit de conformité relatif à la délégation d'activités commerciales par une entité subventionnée : **Genève-Plage & Bains des Pâquis** *rapport publié le 16 novembre 2021*

No 168 Délégation d'activités commerciales par une entité subventionnée			
Recommandations proposées	9	Ouvert	5
		Fermé	4
		Refusé	-

Les neuf recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2022, quatre recommandations ont été mises en œuvre et fermées durant la période sous revue. Par ailleurs, quatre recommandations étaient échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance, respectivement au 31 mars et 31 décembre 2023.

Les quatre recommandations mises en œuvre dans ce suivi concernent les mesures suivantes prises par la Ville de Genève pour le cas des Bains des Pâquis (recommandations 4, 5, 7 et 8) :

- La subvention monétaire versée à l'association d'usagers des bains des Pâquis (AUBP) a été supprimée par le Conseil municipal dès 2022. L'économie qui en découle représente environ 1,2 million F sur une période de cinq ans ;
- Une nouvelle convention de subventionnement entre la Ville de Genève et l'AUBP a été signée en février 2023 pour une durée de cinq ans (2023-2027). De manière générale, cette dernière renforce l'obligation pour l'AUBP d'optimiser ses ressources et en particulier celles liées aux délégations d'activités commerciales. Le loyer de la buvette des bains a notamment été ajusté à un taux de 5,25 % du chiffre d'affaires, avec un socle minimum de 350'000 F par année. Par ailleurs, le montant de la subvention non monétaire pour la mise à disposition du site a été réévalué et atteint désormais 853'000 F (105'000 F auparavant) ;
- S'agissant de l'activité de la buvette, de nouvelles caisses enregistreuses ont été mises en place en 2022 et il est désormais possible d'utiliser des

cartes de paiement à partir de 10 F de consommation. La nouvelle convention de subventionnement précitée prévoit en outre qu'un rapport d'un réviseur externe sur le système de contrôle interne (SCI) de la buvette des bains soit produit annuellement ;

- La directive générale de la Ville de Genève relative aux subventions monétaires a finalement été modifiée afin de couvrir la problématique des délégations d'activités commerciales. Par ailleurs, les contrôles de deuxième niveau relatifs à cette problématique sont prévus et implémentés.

S'agissant du canton et de l'association Genève-Plage (AGP), la recommandation relative à la diminution de la subvention a été repoussée au 31 mars 2023. La Cour relève néanmoins que la subvention versée par le canton à l'AGP a été diminuée de 110'000 F pour les années 2021 et 2022, comme recommandé par la Cour. Pour les années 2023 et 2024, une diminution de la subvention est également prévue, mais d'un montant moindre (50'000 F), ceci en raison de prestations supplémentaires demandées à l'AGP dans le cadre de la politique sportive du canton. Au final, l'économie prévue représentera 320'000 F sur une période de quatre ans.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2022, ou pour lesquelles un report de délai a été demandé n'ont pas fait l'objet d'un suivi.



No 168 Délégation d'activités commerciales par une entité subventionnée : Genève-Plage & Bains des Pâquis					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
Recommandations adressées au DCS (canton)					
168-R1	Compléter le cadre normatif applicable en matière de gestion des subventions	Moyenne	OCCS	31.12.2022 report 31.12.2023	Ouvert
168-R2	Adapter les modèles de contrats de prestations	Moyenne	OCCS	31.12.2022 report 31.12.2023	Ouvert
168-R3	Mettre en place des contrôles de deuxième niveau concernant les délégations d'activités commerciales	Moyenne	OCCS	31.12.2022 report 31.12.2023	Ouvert
Recommandations adressées au Conseil administratif (Ville de Genève)					
168-R4	Compléter la directive générale applicable en matière de gestion des subventions	Moyenne	Conseil administratif	30.09.2022	Fermé
168-R5	Mettre en place des contrôles de deuxième niveau concernant les délégations d'activités commerciales	Moyenne	Départements de tutelle	30.09.2022	Fermé
Recommandation adressée au DCS (AGP et zone événementielle)					
168-R6	Diminuer la subvention de l'AGP	Très élevée	OCCS	31.12.2022 report 31.03.2023	Ouvert
Recommandations adressées au DCSS (AUBP et buvette)					
168-R7	S'assurer que l'AUBP tire pleinement parti de ses ressources propres et diminuer la subvention versée à l'AUBP	Très élevée	DCSS	01.01.2022	Fermé
168-R8	S'assurer auprès de l'AUBP de la mise en place d'un SCI adéquat au sein de la buvette	Très élevée	DCSS	01.07.2022	Fermé
168-R9	S'assurer que les avantages en nature soient communiqués de manière transparente dans les états financiers	Moyenne	DCSS	30.06.2023 au plus tard	Ouvert



N° 169 Audit de gestion relatif à la transition énergétique appliquée aux bâtiments de l'État de Genève (Office cantonal des bâtiments)

rapport publié le 14 décembre 2021

No 169 Transition énergétique appliquée aux bâtiments de l'État de Genève			
Recommandations proposées	11	Ouvert	7
		Fermé	3
		Refusé	1

Sur les onze recommandations émises par la Cour des comptes, dix ont été acceptées et une a été refusée.

Au 31 décembre 2022, trois recommandations ont été mises en œuvre et fermées durant la période sous revue.

Les mesures prises sont les suivantes :

- Déploiement d'une taskforce et engagement de stagiaires afin de vérifier et saisir les données relatives aux bâtiments les plus énergivores du parc, dans l'outil informatique de planification. Ce travail a été réalisé entre mars et septembre 2022. Bien que la taskforce ait été dissoute, l'office cantonal des bâtiments (OCBA) intégrera progressivement les bâtiments restants (de moindre importance) afin d'obtenir une base de données exhaustive (recommandation 2) ;
- Mise à jour de la stratégie énergétique de l'OCBA ainsi que de son plan d'action en intégrant notamment les objectifs cantonaux définis dans le plan directeur des énergies (recommandation 6) ;
- Publication d'une synthèse du bilan énergétique des bâtiments de l'État pour l'année 2021 (recommandation 11).

Ces travaux réalisés rapidement ont permis de soutenir le projet de loi 13210 « ouvrant un crédit d'investissement d'un milliard de francs destiné à la transition écologique des bâtiments de l'État de Genève ». L'OCBA attend de connaître l'issue de ce projet de loi pour se déterminer quant à l'organisation interne qui doit être mise en place et la manière dont il convient de gérer le projet de transition énergétique. C'est pourquoi les deux recommandations en lien

avec ces aspects, échues au 31 décembre 2022, ont fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2023.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2022 ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 169 Transition énergétique appliquée aux bâtiments de l'État de Genève (Office cantonal des bâtiments)					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
169-R1	Mettre en place une méthodologie de gestion de projet	Très élevée	DG	31.12.2022 report 31.12.2023	Ouvert
169-R2	Mettre à disposition des ressources pour vérifier et alimenter rapidement la base de données	Très élevée	DG	31.12.2022	Fermé
169-R3	Établir la planification des travaux à 2030 et déterminer les impacts sur les objectifs 2030	Très élevée	DG	31.12.2023	Ouvert
169-R4	Revoir l'organisation interne de l'OCBA	Élevée	DG	31.12.2022 report 31.12.2023	Ouvert
169-R5	Suivre les facteurs de risques externes qui pourraient affecter l'atteinte des objectifs 2030	Élevée	DG	31.12.2022 report 31.12.2023	Ouvert
169-R6	Mettre à jour la stratégie énergétique et les documents qui en découlent	Élevée	DIE	31.12.2022	Fermé
169-R7	Uniformiser les données sur les bâtiments et les maintenir à jour	Élevée	SPR	31.12.2024	Ouvert
169-R8	Revoir le périmètre considéré dans le BEBE	Moyenne			Refusé
169-R9	Revoir la pertinence et les modalités de calculs des indicateurs	Moyenne	DIE	30.06.2023 report 30.06.2024	Ouvert
169-R10	Renforcer le processus d'élaboration du BEBE	Moyenne	DIE	30.06.2023 report 30.06.2024	Ouvert
169-R11	Publier une synthèse de la performance énergétique	Moyenne	DIE	31.08.2023	Fermé



N° 170 Audit de performance relatif au dispositif de la petite enfance en Ville de Genève

rapport publié le 3 mars 2022

No 170 Dispositif de la petite enfance en Ville de Genève			
Recommandations proposées	5	Ouvert	4
		Fermé	-
		Refusé	1

Sur les cinq recommandations émises par la Cour des comptes, quatre ont été acceptées et une a été refusée.

Les quatre recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2022, n'ont pas fait l'objet d'un suivi particulier.

No 170 Dispositif de la petite enfance en Ville de Genève					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
170-R1	Restructurer dans les meilleurs délais le SDPE afin d'assurer la réforme décidée par la Ville de Genève	Très élevée	DCSS/SDPE	01.08.2023	Ouvert
170-R2	Faire évoluer les systèmes d'information de la petite enfance	Très élevée	SDPE	01.01.2024	Ouvert
170-R3	Implémenter des objectifs, indicateurs et valeurs cibles visant à monitorer le dispositif de la petite enfance	Élevée	SDPE	01.01.2024	Ouvert
170-R4	Revaloriser les prestations des assistantes familiales de jour et revoir le modèle de crèche familiale	Moyenne			Refusé
170-R5	Revoir la politique d'abonnement	Moyenne	DCSS/SDPE	01.08.2023	Ouvert



N° 172 Audit de conformité relatif au subventionnement de la déchetterie mobile dans la région Arve-Lac

rapport publié le 15 mai 2022

No 172 Subventionnement de la déchetterie mobile dans la région Arve-Lac			
Recommandations proposées	6	Ouvert	5
		Fermé	1
		Refusé	-

Les six recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2022, une recommandation a été mise en œuvre et fermée durant la période sous revue. Une autre recommandation était échue et a fait l'objet d'un report d'échéance au 30 juin 2024.

La recommandation mise en œuvre concerne les autorisations d'exploiter. Celles-ci intègrent désormais une condition suspensive imposant au requérant l'organisation d'une visite de contrôle avant que l'exploitation ne démarre (recommandation 4).

La recommandation reportée concerne l'appel d'offres pour le marché de la déchetterie mobile. La mise en œuvre de cette recommandation nécessite encore des échanges avec les communes concernées pour la répartition du financement.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2022, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 172 Subventionnement de la déchetterie mobile dans la région Arve-Lac					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
172-R1	Veiller à ce que les communes effectuent un appel d'offres en procédure ouverte pour le marché de déchetterie mobile	Élevée	GESDEC	31.12.2022 report 30.06.2024	Ouvert
172-R2	Définir les modalités d'octroi d'une subvention du FCGD à des tiers	Moyenne	GESDEC ET CCGD	30.06.2023	Ouvert
172-R3	Définir les modalités de suivi et de contrôle d'une subvention du FCGD à des tiers	Moyenne	GESDEC ET CCGD	30.06.2023	Ouvert
172-R4	Préciser les modalités de délivrance et de suivi d'une autorisation d'exploiter	Moyenne	GESDEC	Immédiat	Fermé
172-R5	Prévoir un nombre de mandats maximum pour les membres externes de la CCGD	Faible	DT	31.12.2023	Ouvert
172-R6	Formaliser une stratégie sur la gestion des ESREC	Moyenne	GESDEC et ACG	30.06.2024	Ouvert



Examen ciblé n° 1 portant sur la gestion financière de la commune de Chêne-Bougeries finalisé le 16 avril 2021

Examen ciblé portant sur la gestion financière de la commune de Chêne-Bougeries			
Recommandations proposées	3	Ouvert	-
		Fermé	3
		Refusé	-

Les trois recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2022, toutes les recommandations émises par la Cour ont été mises en œuvre et fermées durant la période sous revue.

Les mesures prises sont les suivantes (recommandations 1 à 3) :

- Concernant la transmission et le suivi des décisions de Conseil administratif : mise en place de procès-verbaux décisionnels, d'un fichier de suivi et de séances hebdomadaires entre le secrétariat général et les services ;
- Concernant le pilotage opérationnel de la commune : élaboration de tableaux de bord et d'un fichier de suivi, pour suivre l'avancement des projets d'importance stratégique ou encore les finances. Engagement d'un secrétaire général adjoint chargé, notamment, de suppléer le secrétaire général en cas de besoin ;
- Concernant le système de contrôle interne : migration vers un outil informatique dédié permettant de centraliser toute la documentation, revue du processus de validation des achats et élaboration d'une nouvelle directive des achats. Cette dernière prévoit notamment un contrôle qualité périodique afin de garantir son application correcte. Le travail de mise à jour de la documentation se poursuivra sur l'année 2023.

Examen ciblé portant sur la gestion financière de la commune de Chêne-Bougeries, finalisé le 16 avril 2021				
Numéro	Libellé	Responsable	Date échéance	Statut
R1	Améliorer le pilotage et les flux d'informations.	CA délégué aux finances	30.06.2022	Fermé
R2	Revoir l'organisation du secrétariat général.	CA délégué aux finances	30.06.2022	Fermé
R3	Mettre à jour le SCl et s'assurer de sa bonne application.	CA délégué aux finances	30.06.2022	Fermé



Examen ciblé n° 2 portant sur un achat immobilier par la commune de Chêne-Bougeries finalisé le 16 avril 2021

Examen ciblé portant sur un achat immobilier par la commune de Chêne-Bougeries			
Recommandations proposées	2	Ouvert	1
		Fermé	1
		Refusé	-

Les deux recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 31 décembre 2022, une recommandation a été mise en œuvre et fermée durant la période sous revue.

Les mesures prises sont les suivantes (recommandation 1) :

- Réalisation d'une nouvelle estimation de la valeur des parcelles par des membres de la Chambre suisse d'experts en estimations immobilières ;
- Réévaluation (correction de valeur) à la hausse de la valeur comptable des parcelles au 31 décembre 2022, dans le cadre de l'évaluation périodique de l'ensemble du patrimoine financier.

La recommandation en statut « Ouvert », dont un report de délai a été demandé, n'a pas fait l'objet d'un suivi.

Examen ciblé portant sur un achat immobilier par la commune de Chêne-Bougeries, finalisé le 16 avril 2021				
Numéro	Libellé	Responsable	Date échéance	Statut
R1	Faire estimer la valeur des "parcelles" en vue d'une éventuelle correction de leur valeur dans les comptes.	CA	31.12.2021	Fermé
R2	Proposer au Conseil municipal un projet de développement ou de réserve foncière.	CA	31.12.2021 report 31.12.2024	Ouvert



Cour des comptes – Route de Chêne 54 – 1208 Genève
Tél. 022 388 77 90 – <http://www.cdc-ge.ch>